

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'éducation



**PROJET ANNUEL DE
PERFORMANCE DE LA
MISSION DE
L'EDUCATION 2020**

Version française non officielle

Novembre 2019

Table des matières

Table des matières	1
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Premier chapitre : Présentation générale de la mission	8
1. Stratégie de la mission	8
2. La politique sectorielle.....	8
3. Présentation du programme de la mission	10
3.1. Les sous-programmes	12
3.2. Carte des programmes.....	15
4. Cadre de dépenses à moyen terme.....	18
4.1. Projet de budget du Ministère.....	18
4.2. Dépenses des missions du programme à moyen terme par programme et par source de financement	19
4.3. Dépenses de mission du programme à moyen terme par titre et source de financement	20
4.4. Dépenses de mission 2020 par programme, type et source de financement	21
4.5. Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique	22
Deuxième chapitre : Dépenses de la mission par programme	24
Programme n°1 : Le cycle primaire.....	24
1- Présentation du programme et de sa stratégie	24
1.1. Mission du programme.....	24
1.2. Orientations stratégiques du programme	24
1.3. Principales données statistiques du cycle primaire	25
2- Performance du programme	28
2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performance..	28
2.1.1. Premier objectif : Améliorer les acquis des élèves	29
2.1.2. Deuxième objectif : assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation	31
Infrastructure.....	31
Services d'accompagnement et des commodités.....	31
2.1.3. Objectif 1.1: Généraliser l'année préparatoire à tous les élèves	33
2.1.4. Objectif 1.2: Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce.....	33
2.2. Activités du programme	35
2.2.1. Développement des approches et des normes pédagogiques.....	37
2.2.2. Soutenir la vie scolaire et améliorer sa qualité	39

2.2.3. Ressources humaines.....	42
2.2.4. Mise à niveau de l'infrastructure.....	42
2.2.5. Information et communication.....	44
2.2.6. Le développement du système de direction et de gestion	45
3. Dépenses du programme	46
3.1. Répartition des dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programmes, les sections et sources de financement	48
3.2. Dépenses de rémunération.....	49
3.3. Frais de gestion	49
3.4. Dépenses d'intervention.....	49
3.5. Dépenses d'investissement	50
Programme n°2 : Cycle préparatoire et lycées secondaires	52
1- Présentation du programme et de sa stratégie	52
1.1. Mission du programme.....	52
✓ L'étape du cycle préparatoire.....	52
✓ Enseignement secondaire.....	52
1.2. Orientations stratégiques du programme.....	53
1.3. Les principales données statistiques du cycle préparatoire et secondaire	54
2. Performance du programme	57
2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performance..	57
2.1.1. Premier objectif : améliorer les acquis des élèves	57
2.1.2. Deuxième objectif : remédier à l'échec et au décrochage précoce.....	58
2.1.3. Le troisième objectif : améliorer les pourcentages des orientés aux domaines scientifiques et techniques.....	61
2.2. Activités du programme	65
2.2.1. Modernisation des approches et des méthodes pédagogiques	65
2.2.2. Développement de la vie scolaire	66
2.2.3. Habilitation des ressources humaines.....	66
2.2.4. Développement des infrastructures	67
2.2.5. Développement du système de pilotage et de gestion	68
3. Dépenses du programme	68
3.1. Les dépenses de rémunération	72
3.2. Les dépenses de fonctionnement	72
3.3. Dépenses d'intervention.....	72
3.4. Dépenses d'investissement	72
Programme n°3 : Pilotage et soutien	76
1. Présentation du programme et sa stratégie	76
1.1. Composantes du programme	76

1.2. Le programme de pilotage et de soutien : un état des lieux :	81
1.2.1. Faiblesses	81
1.2.2. Forces	82
2. Performance du programme	84
2.1. Les objectifs stratégiques du programme	84
2.1.1. Objectif 1 : Développer la gestion des ressources humaines	85
2.1.2. Objectif 2 : Rationalisation de la gestion du budget	85
2.1.3. Objectif 3 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication	85
2.2. Les activités du programme	86
2.2.1. Le Centre national de formation et de développement des compétences	86
2.2.2. Le centre national de la maintenance	87
2.2.3. Créer une nouvelle génération d'entrepreneurs	88
2.2.4. Préparer un système d'information spécifique au Ministère	89
2.2.5. La rationalisation des dépenses	89
2.2.6. Maitrise de la consommation de l'énergie	89
3. Dépenses du programme	91
3.1. Dépenses de rémunération	95
3.2. Dépenses de fonctionnement	95
3.3. Dépenses d'intervention	95
3.4. Dépenses d'investissement	95
ANNEXES	99
ANNEXE 1 :_Fiches des indices de mesure des objectifs du programme du cycle primaire .	100
ANNEXE 2 :_Fiches des indices de mesure des objectifs du programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire	104
ANNEXE 3 :Fiches des indices de mesure des objectifs du programme pilotage et soutien.	105

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre de performance et d'activités de programme	14
Tableau 2 : Carte des programmes	15
Tableau 3 : Dépenses de la mission par programme et source de financement	19
Tableau 4 : Dépenses de la mission par programme, source de financement et type (2016-2022)	20
Tableau 5 : Dépenses de la mission par programme, source de financement et type (2020) ...	21
Tableau 6 : Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique	22
Tableau 7 : Répartition des dépenses des institutions selon les programmes	23
Tableau 8 : Principales données statistiques du cycle primaire	25
Tableau 9 : La répartition du budget du cycle primaire pour l'année 2020 selon les activités .	28
Tableau 10 : Indices du premier objectif	30
Tableau 11 : Indices du deuxième objectif	32
Tableau 12 : Indices de l'objectif de généralisation de l'année préparatoire	33
Tableau 13 : Indices de l'objectif de lutte contre l'échec et le décrochage	33
Tableau 14 : Ressources budgétaires consacrées à l'infrastructure	43
Tableau 15 : Interventions sur l'infrastructure par gouvernorat et institution	44
Tableau 16 : Programmation des dépenses 2020 pour le cycle primaire	47
Tableau 17 : Répartition des crédits selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement (2020).....	48
Tableau 18: Programmation des dépenses 2020 pour le cycle primaire	50
Tableau 19 : Les nouveaux projets et les projets en cours d'achèvement projets selon la source de financement	51
Tableau 20 : Nouveaux projets et projets en cours d'achèvement par crédits d'engagement et paiement	51
Tableau 21 : Données de base sur le cycle préparatoire et secondaire.....	54
Tableau 22 : Budget du programme du cycle préparatoire et secondaire par activités (2020).	57
Tableau 23 : Evolution des indices de mesure de l'objectif amélioration des acquis des élèves	58
Tableau 24 : Indices de l'objectif remédier à l'échec et au décrochage précoce	61
Tableau 25 : Données sur l'objectif amélioration de la proposition des orientés vers les filières sciatiques et techniques.....	62
Tableau 26 : Objectifs et indices de mesure du programme 2	63
Tableau 27 : Objectifs, indices, axes d'intervention et activités du programme 2	64
Tableau 28 : Affectation des dépenses titre II.....	67
Tableau 29 : Distribution des créations de écoles préparatoires et lycées secondaires par gouvernorat	68
Tableau 30 : Programmation des dépenses du programme du cycle préparatoire et secondaire (2020).....	69
Tableau 31 : Dépenses de programme de l'année 2020, par sous-programmes, classe et sources de financement	69
Tableau 32 : Programmation des dépenses 2020 pour le programme du cycle préparatoire et et secondaire	73
Tableau 33 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution et sources de financement.....	74
Tableau 34 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution par engagement et paiement	74
Tableau 35 : Sources de financement pour le programme du cycle préparatoire et secondaire (2020).....	74

Tableau 36 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution selon les sources de financement.....	74
Tableau 37 : Développer la gestion des ressources humaines et indices de mesure	85
Tableau 38 : Rationalisation de la gestion du budget.....	85
Tableau 39 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication.....	85
Tableau 40 : Programmation des dépenses le programme de pilotage et de soutien (2020)....	91
Tableau 41 : Dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programmes, classe et sources de financement.....	93
Tableau 42 : Dépenses du programme 2020.....	95
Tableau 43 : Projets nouveaux et en cours d'achèvement et leurs sources de financement.....	97
Tableau 44 : Les nouveaux projets et les projets en cours d'achèvement par engagements crédits et paiement	97

Liste des graphiques

Graphique 1 : Diagramme des orientations stratégiques de la mission d'Education	10
Graphique 2 : Programmes de la mission d'éducation.....	11
Graphique 3 : Structuration selon les programmes et sous-programmes	13
Graphique 4 : Carte du programme de l'école primaire	26
Graphique 5 : Diagramme des activités du programme	36

Mission du ministère de l'Éducation

Premier chapitre : Présentation générale de la mission

1. Stratégie de la mission

Selon le chapitre 39 de la Constitution tunisienne de 2014 et la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire de l'année 2002, l'éducation est considérée une priorité nationale absolue. L'éducation est indispensable et obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. Il s'agit donc d'un droit constitutionnel garanti à tout enfant tunisien en âge d'être scolarisé quel que soit son sexe, sa religion, sa couleur ou son origine sociale. Cette importance érige l'éducation en une préoccupation nationale pour le Ministère de l'Éducation car il est mandaté pour gérer les établissements d'enseignement. Cette mission concerne également la plupart des Ministères et des institutions aux niveaux central et régional, ce qui nécessite des dispositions pour la coordination entre les différents partenaires au niveau des perceptions ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre et de l'évaluation.

2. La politique sectorielle

Au regard du changement que la Tunisie a connu à différents niveaux depuis 2011, il a été procédé à une revue des objectifs du secteur de l'éducation et de ses priorités en fonction des orientations générales du pays. Dans ce contexte, le Ministère de l'Éducation a organisé, du 29 au 31 mars 2012, une conférence nationale sur «la méthodologie de réforme du système éducatif ». Cette conférence représente la première étape du processus de consultation nationale qui vise à préparer une feuille de route pour la réforme de l'éducation en Tunisie après avoir achevé les consultations pour l'école de base et le lycée. D'autre part, des études diagnostiques et d'évaluation ont été lancées dans certains domaines de l'éducation par des experts et des chercheurs dans les domaines : éducatif, économique et social.

Ces étapes ont constitué les préparatifs à la réforme de l'éducation, qui est devenue une nécessité et une demande importante. En effet, le dossier éducation est une priorité d'ordre national par excellence dans la mesure où la réforme du système éducatif est considérée comme une condition essentielle pour la réforme et le développement.

Dans ce contexte, un comité a été constitué pour diriger la réforme. Le 23 avril 2015, le dialogue national officiel sur la réforme du système éducatif a été lancé sous la tutelle du

Ministère de l'éducation, avec la participation de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme.

Un ensemble de dialogues et de consultations locaux et régionaux ont été organisés avec la participation du cadre éducatif, des parents d'élèves, en plus des dialogues et des consultations auxquels ont participé les autres Ministères, organisations nationales et composantes de la société civile. Ces dialogues et ces consultations ont abouti à la préparation d'un rapport de synthèse par les représentants des trois parties prenantes du dialogue national sur la réforme du système éducatif.

Un groupe de comités ad hoc a été formé selon les axes convenus pour exploiter les différents rapports et toutes les contributions possibles afin de déterminer les caractéristiques du plan de réforme et les décisions qui en découlent, dont une partie peut être activée lors de la prochaine rentrée scolaire, en attendant l'achèvement de toutes les procédures et décisions de réforme au cours des années suivantes.

Dans ce contexte, un projet de loi portant sur les principes de base de l'éducation en Tunisie, conformément aux outputs des commissions mixtes avec le reste des partenaires a été préparé. Toutefois, le blocage de la réforme a empêché le projet de loi d'être envoyé au Parlement, ce qui nécessite la reprise du processus de réforme et la mise en œuvre de ses résultats.

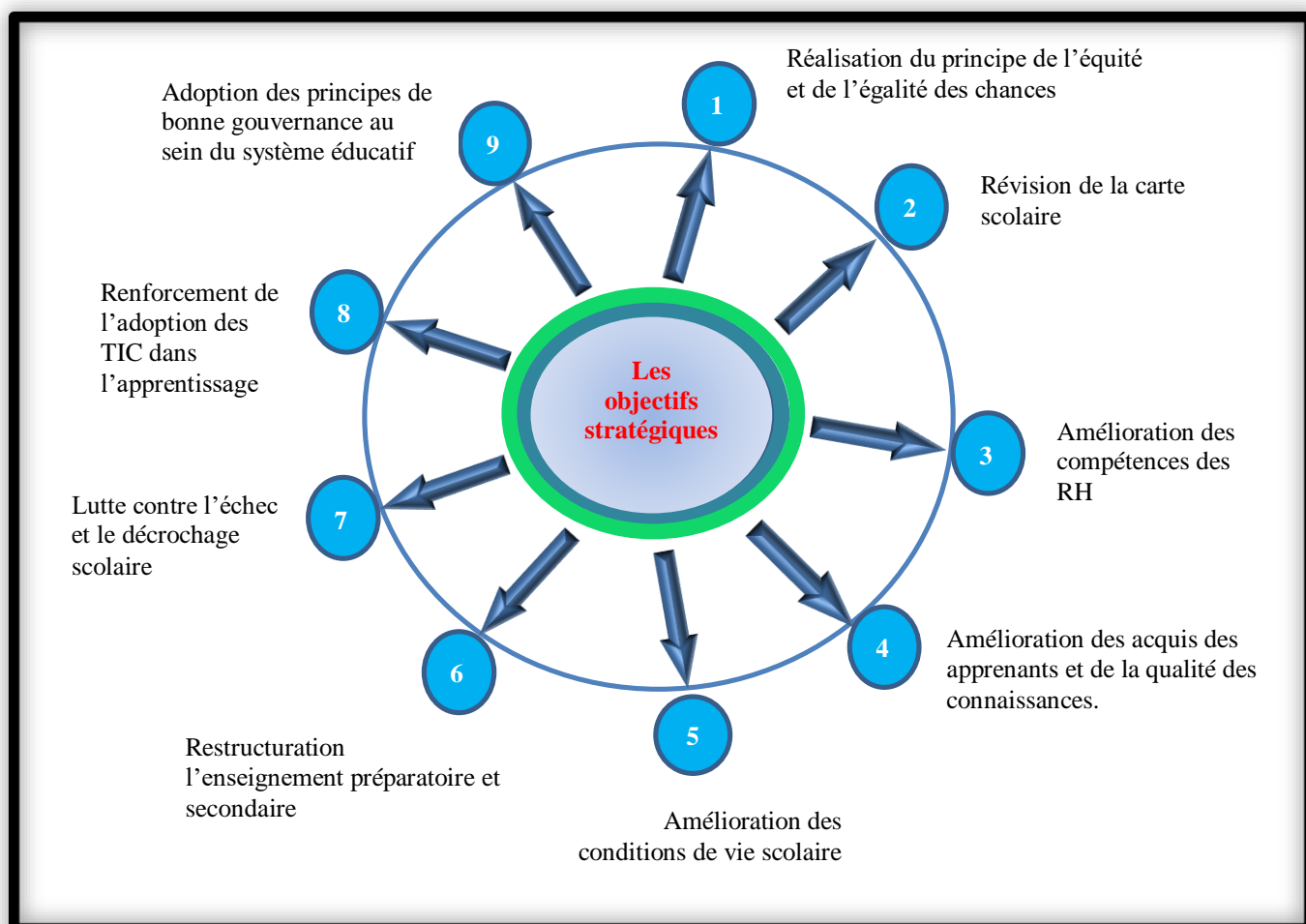
Par ailleurs, et malgré les problèmes liés à la conduite de la réforme de l'éducation, un certain nombre de questions qui représentent une préoccupation essentielle du système éducatif notamment en ce qui concerne la qualité du processus éducatif et le respect du principe d'équité et d'égalité des chances, ont poussé le Ministère à réaliser plusieurs projets. A titre indicatif, la généralisation de l'année préparatoire et l'unification de ses méthodes, la révision des programmes de certaines matières et l'adoption des technologies de l'information et de la communication.

Ces orientations stratégiques ont été incluses dans le document de plan du secteur éducatif 2016-2020, qui a été préparé dans une approche participative progressive au niveau des régions, puis au niveau central ce qui a permis d'identifier les objectifs stratégiques à retenir :

Ces objectifs seront inscrits dans le programme annuel de performance(PAP) de l'éducation et ce en mettant l'accent sur les objectifs et les résultats des produits qui sont directement orientés vers le citoyen en tant qu contribuable et utilisateur du service public.

Parallèlement, les objectifs des moyens et des activités seront maintenus en tant qu'objectifs internes du système conformément à la note circulaire du Chef du Gouvernement concernant la préparation du budget de l'État.

Graphique 1 : Diagramme des orientations stratégiques de la mission Education



3. Présentation du programme de la mission

La mission d'éducation pour 2020 comprend 03 programmes, 81 sous-programmes, 18 activités, 8 objectifs et 21 indices pour mesurer leurs performances et 02 acteurs publics contribuent à leur réalisation.

Dans le souci d'assurer une conception optimale de la structure des programmes des missions éducatives, tous les cadres du Ministère ont été impliqués au niveau central et régional afin de mieux appréhender le sujet sous tous ses aspects et de prendre en compte les spécificités du secteur.

Cette approche participative a consacré une grande partie du dialogue et de l'analyse afin d'avoir un fil conducteur pour déterminer la liste des programmes de la mission d'éducation.

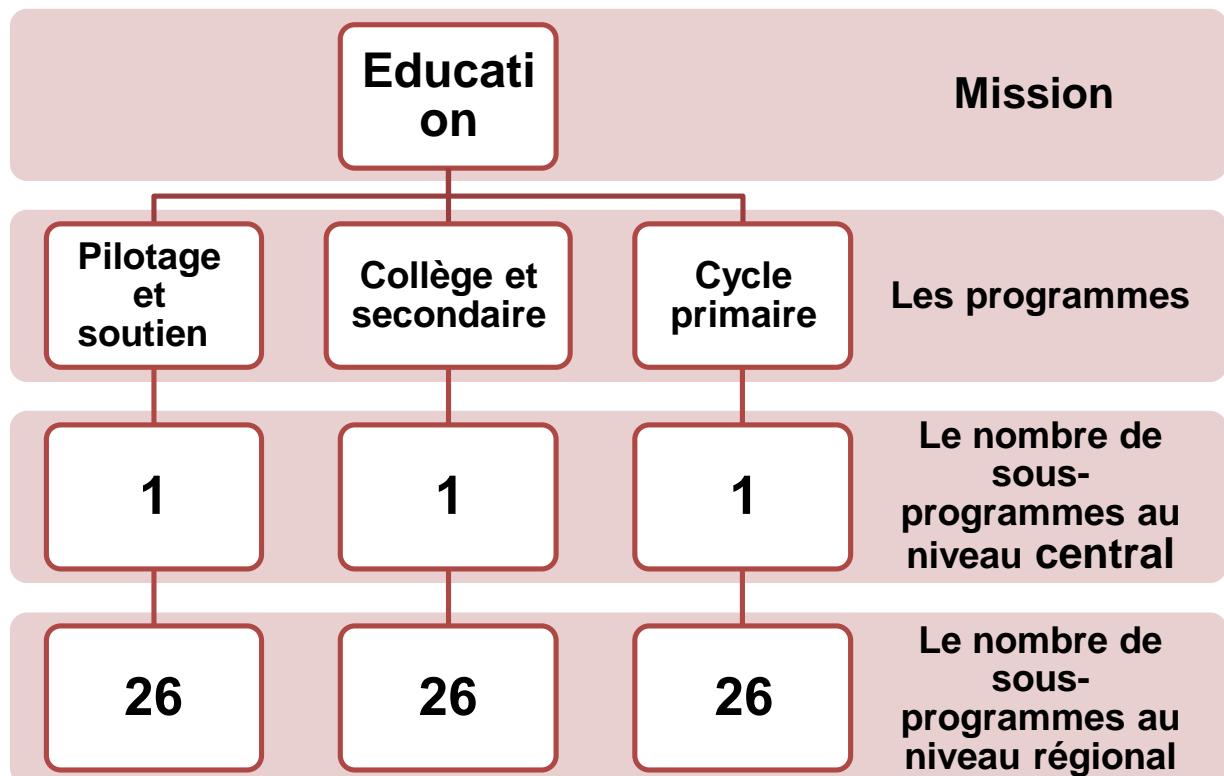
Méthodologiquement il a été question de choisir entre adopter une division fonctionnelle ou adopter une division selon les cycles éducatifs :

- **La division fonctionnelle** consiste à réserver un programme pour chaque mission majeure effectué par le Ministère qui couvre l'ensemble du secteur de l'éducation tel que la «formation des cadres» - «les programmes et les normes pédagogiques» - «l'équipement et la restauration» ...

- **La division selon les cycles éducatifs**, signifie l'adoption d'un programme pour chaque étape principale du cycle éducatif tel que «l'enseignement primaire" "l'enseignement de base " "l'enseignement secondaire", à condition que chaque étape comprenne toutes les fonctions adoptées par le Ministère.

Après avoir discuté des avantages et des inconvénients de chaque mode, la division selon les cycles éducatifs a été adoptée compte tenu de sa plus grande efficacité dans le contrôle de système éducatif et de sa gestion afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés. Dans ce contexte, la mission d'éducation a été divisée en trois programmes.

Graphique 2 : Programmes de la mission d'éducation



3.1. Les sous-programmes

Des sous-programmes ont été définis selon le même cheminement suivi dans la fixation des programmes. Dans ce cadre il a été considéré que les cycles de formation représentent un point de départ pour diviser les programmes en sous-programmes. Toutefois, la division fonctionnelle n'a pas été adoptée sur le plan des ressources humaines, des infrastructures et de la vie scolaire en raison du chevauchement entre les emplois d'une part et le manque d'implication du niveau régional dans l'élaboration des objectifs, des indices et la fixation des activités. En conséquence le modèle décliné a été adopté compte tenu des niveaux de déconcentration et de décentralisation techniques liés à la gestion du système éducatif.

À partir de décembre 2009, le Commissariat Régional de l'Éducation a été considéré comme un établissement public doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière et disposant ainsi d'une marge d'indépendance. Dans ce contexte, le cycle primaire de l'éducation a été considéré comme la première branche du programme dont la gestion est assurée par le commissariat régional de l'éducation en coordination avec le directeur de l'enseignement primaire sous la supervision du Délégué Régional. De ce fait le programme se répartit en 26 sous-programmes, conformément au nombre de commissariats régionaux de l'éducation en plus d'un sous-programme au niveau central. Ce dernier est consacré à la supervision, le fonctionnement et la direction du programme. Le nombre total de sous-programmes s'élève ainsi à 27 pour chaque programme fixé.

Graphique 3 : Structuration selon les programmes et sous-programmes

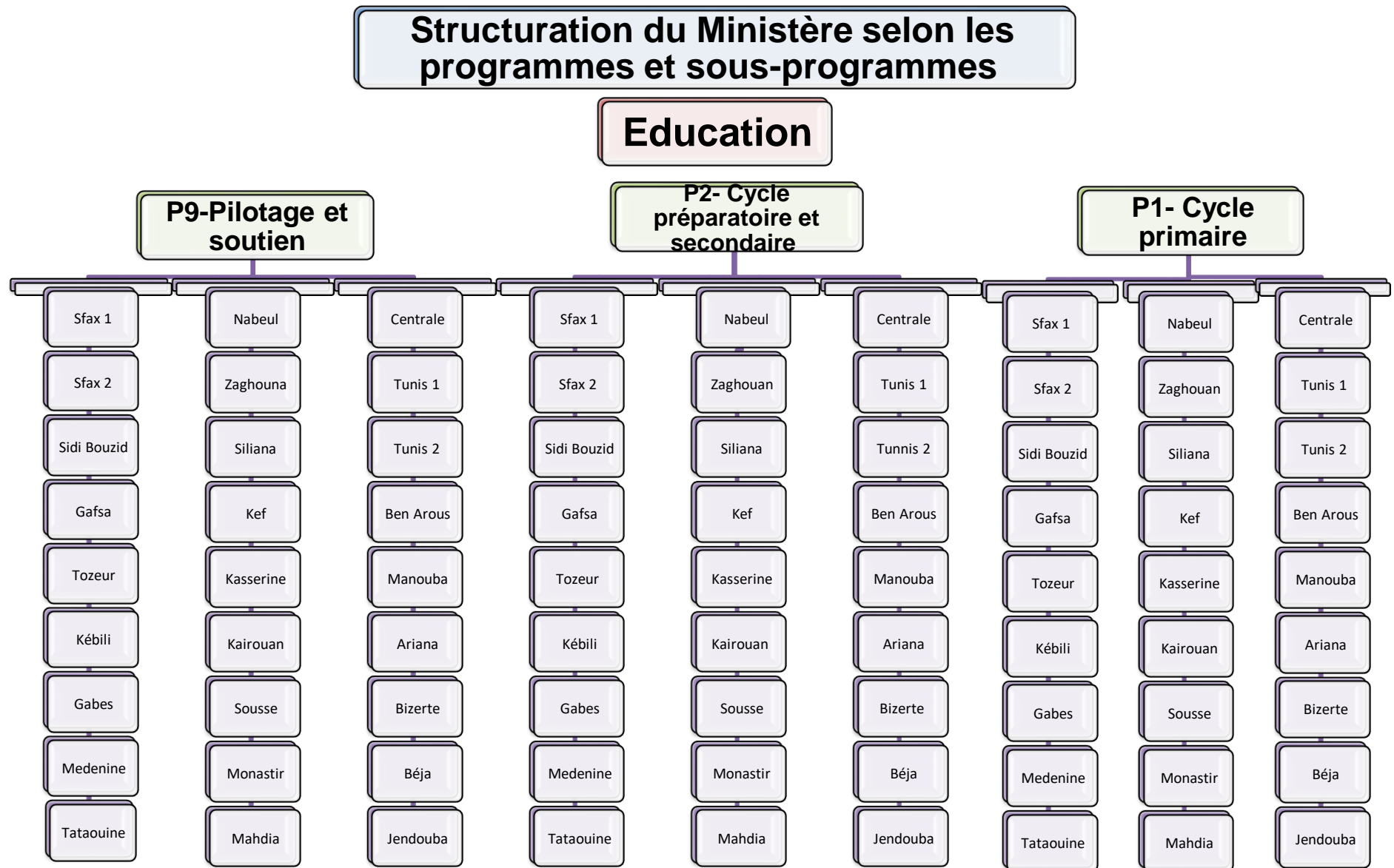


Tableau 1 : Cadre de performance et d'activités de programme

Programmes	Nombre d'activités	Nombre d'objectifs stratégiques	Nombre d'indices de mesure du rendement
Primaire	4	2	4
Collège et secondaire	4	3	8
Pilotage et soutien	10	3	9
Total =	18	8	21

3.2. Carte des programmes

Tableau 2 : Carte des programmes

		Programme 1		Programme 2		Programme 9			
Sous-programmes au niveau central	Niveau primaire dans l'administration centrale	Forme administrative.	Intervenants	Enseignement préparatoire et secondaire dans l'administration centrale	Forme administrative.	Intervenants	Forme administrative.	Intervenants	
		Administrations Centrales	La direction générale du cycle primaire		Administrations Centrales	La direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire	Administrations Centrales	Le cabinet + les autres administrations centrales (pilotage DAF)	
		Institutions administrative	Ecole primaire Ennour des non-voyants Ennour Bir Kasaa		Enseignement préparatoire et secondaire dans l'administration centrale	Institutions de nature administrative	Les écoles préparatoires	Administrations Centrales	Infrastructure
			Ecole primaire des non-voyants Ennour Gabes				Lycées secondaires	Direction Centrale	Examens nationaux
			Le foyer scolaire de Mateur				Institut Al-Kifif (non-voyants) à Sousse	DG maintenance	Centre National de la Maintenance
			Le foyer scolaire de Mnakaa				Institut Al-Kafif (non-voyants),	DG maintenance	Centre National de Formation et de Développement des Compétences
		Leadership et soutien au sein de l'administration centrale	DG maintenance		Institut des Métiers de l'Education et de la Formation				
			DG maintenance		Office des Œuvres Scolaires				
			DG maintenance		Centre National des Technologies de l'Education				
			DG maintenance		Centre National de la Formation des Formateurs et de la Rénovation Pédagogique				

				Hached Bir Al-Qassaa	DG maintenance	Centre National Pédagogique
				Institut Al-kafif malvoyants à Gabes	DC maintenance	Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education
Sous-programme au niveau régional	Cycle primaire en Tunis 1	Cycle préparatoire et secondaire à Tunis 1	Leadership et soutien à Tunisie 1			
	Cycle primaire en Tunis 2	Cycle préparatoire et secondaire à Tunis 2	Leadership et soutien à Tunisie 2			
	Cycle primaire à Ben Arous	Cycle préparatoire et secondaire à Ben Arous	Leadership et soutien à Ben Arous			
	Cycle primaire à Manouba	Cycle préparatoire et secondaire à Manouba	Leadership et soutien à Manouba			
	Cycle primaire Ariana	Cycle préparatoire et secondaire à Ariana	Leadership et soutien à Ariana			
	Cycle primaire Bizerte	Cycle préparatoire et secondaire à Bizerte	Leadership et soutien à Bizerte			
	Cycle primaire à Béja	Cycle préparatoire et secondaire à Béja	Leadership et soutien à Béja			
	Cycle primaire à Jendouba	Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba	Leadership et soutien à Jendouba			
	Cycle primaire à Nabeul	Cycle préparatoire et secondaire à Nabeul	Leadership et soutien à Nabeul			
	Cycle primaire à Zaghouan	Cycle préparatoire et secondaire à Zaghouan	Leadership et soutien à Zaghouan			
	Cycle primaire à Siliana	Cycle préparatoire et secondaire à Siliana	Leadership et soutien à Siliana			
	Cycle primaire au Kef	Cycle préparatoire et secondaire à Kef	Leadership et soutien à Kef			
	Cycle primaire à Kasserine	Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine	Leadership et soutien à Kasserine			
	Cycle primaire à Kairouan	Cycle préparatoire et secondaire à Kairouan	Leadership et soutien à Kairouan			
	Cycle primaire de Sousse	Cycle préparatoire et secondaire à Sousse	Leadership et soutien à Sousse			
	Cycle primaire à Monastir	Cycle intermédiaire et secondaire à Monastir	Leadership et soutien à Monastir			
	Cycle primaire à Mahdia	Cycle préparatoire et secondaire à Mahdia	Leadership et soutien à Mahdia			
	Cycle primaire à Sfax 1	Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 1	Leadership et soutien à Sfax 1			
	Cycle primaire à Sfax 2	Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 2	Leadership et soutien à Sfax 2			
	Cycle primaire à Sidi Bouzid	Cycle préparatoire et secondaire à - Sidi Bouzid	Leadership et soutien à Sidi Bouzid			
	Cycle primaire à Gafsa	Cycle préparatoire et secondaire à Gafsa	Leadership et soutien à Gafsa			
	Cycle primaire à Tozeur	Cycle préparatoire et secondaire à Tozeur	Leadership et soutien à Tozeur			

Cycle primaire à Kébili	Cycle préparatoire et secondaire à Kébili	Leadership et soutien à Kébili
Cycle primaire à Gabes	Cycle préparatoire et secondaire à Gabes	Conduite et soutien à Gabes
Cycle primaire à Médenine	Cycle préparatoire et secondaire à Médenine	Leadership et soutien à Médenine
Cycle primaire à Tataouine	Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine	Leadership et soutien à Tataouine

4. Cadre de dépenses à moyen terme

Le budget du Ministère pour l'année 2020 revêt une grande importance en raison des considérations suivantes :

- ✓ Annonce de l'année 2019 comme année « d'éducation/école »
- ✓ Prise de décisions importantes, dans le cadre du Conseil ministériel du 21 février 2019 au profit du secteur de l'éducation
- ✓ L'année 2020 est considérée comme la première année d'après évaluation à mi-parcours du plan 2016-2020 en conséquence a fallu tenir compte de l'état d'avancement des projets élaborés dans le plan du secteur éducatif.
- ✓ La nécessité de bien organiser les priorités et de les hiérarchiser et de les traduire en objectifs et d'indices afin d'évaluer la politique publique
- ✓ L'importance des fonds extérieurs mobilisés au profit du système éducatif et les dépendances correspondantes sur les ressources du budget de l'Etat.

4.1. Projet de budget du Ministère

Le total des crédits proposés au cours de l'exercice 2020 pour la mission d'éducation était de 6509.948 MD au cours de l'année 2020 contre 5553.744 MD en 2019 ce qui représente un taux d'évolution de 17,2%. Le budget du Ministère de l'Éducation selon le type de dépenses est réparti comme suit :

4.2. Dépenses des missions du programme à moyen terme par programme et par source de financement

Tableau 3 : Dépenses de la mission par programme et source de financement

Déclaration	Sources de financement	Réalisations de 2016	Réalisations de 2017	Réalisations de 2018	2019 L.F.	2020	2021	2022
Programme de l'école primaire	Ressources de l'État ¹	1 619 312	1 805 241	1 668 758	1 861 354	2 307 110	2 419 456	2 589 385
	RPEP ²	8	6	8	8	8	8	8
	Programme total	1 619 320	1 805 247	1 668 766	1 861 362	2 307 118	2 419 464	2 589 393
Programme d'éducation préparatoire et secondaire	Ressources de l'État	2 854 053	3 119 117	2 895 675	3 184 032	3 569 208	3 743 013	4 005 899
	RPEP	19 559	13 266	10 602	10 614	12 231	18 862	18 862
	Programme total	2 873 612	3 132 383	2 906 277	3 194 646	3 581 439	3 761 875	4 024 761
Programme de Pilotage et soutien	Ressources de l'État	210 512	237 628	382 111	508 358	633 630	664 486	711 154
	RPEP	3 559	3 052	3 408	3 408	2 673	2 673	2 673
	Programme total	214 071	240 680	385 519	511 766	636 303	667 159	713 827
Total	Ressources de l'État	4 683 877	5 161 986	4 946 544	5 553 744	6 509 948	6 826 955	7 306 438
	RPEP	23 126	16 324	14 018	14 030	14 912	21 543	21 543
	Programme total	4 707 003	5 178 310	4 960 562	5 567 774	6 524 860	6 848 498	7 327 981

¹ Les ressources de l'Etat contiennent les ressources du budget de l'Etat, les ressources de crédits extérieurs affectés et les ressources des fonds spéciaux (les ressources des fonds spéciaux de trésor et les fonds participatifs)

²RPEP : Ressources propres des établissements publics (Administratifs et non-administratifs)

4.3. Dépenses de mission du programme à moyen terme par titre et source de financement

Tableau 4 : Dépenses de la mission par programme, source de financement et type (2016-2022)

Titre	Sources de financement	Réalizations			2019 LF		Prévisions		
		Réalizations 2016	Réalizations 2017	Réalizations 2018	Ancien classement	Nouveau classement	2020	2021	2022
Dépenses de rémunération	Ressources de l'État ¹	4348250	4820891	4597678	5093905	5093905	5800000	6090404	6538553
	RPEP ²	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total titre	4348250	4820891	4597678	5093905	5093905	5800000	6090404	6538553
Dépenses de gestion	Ressources de l'État	88711	100033	98040	113749	117749	366798	377801	389135
	RPEP	23126	16324	14018	14030	14030	14912	21543	21543
	Total titre	111837	116357	112058	127779	131779	381710	399344	410678
Dépenses d'intervention	Ressources de l'État	44670	38692	36781	66090	66460	18750	18750	18750
	RPEP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total titre	44670	38692	36781	66090	66460	18750	18750	18750
Dépenses d'investissement	Ressources de l'État	202246	202370	214045	275630	275630	324400	340000	360000
	RPEP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total titre	202246	202370	214045	275630	275630	324400	340000	360000
opérations financières	Ressources de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0
	RPEP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total titre					0			
Autres dépenses	Ressources de l'État	0	0	0	4370	0	0	0	0
	RPEP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total titre	0	0	0	4370	0	0	0	0
Total	Ressources de l'État	4683877	5161986	4946544	5553744	5553744	6509948	6826955	7306438
	RPEP	23126	16324	14018	14030	14030	14912	21543	21543
	Total des sections	4707003	5178310	4960562	5567774	5567774	6524860	6848498	7327981

¹ Les ressources de l'Etat contiennent les ressources du budget de l'Etat, les ressources de crédits extérieurs affectés et les ressources des fonds spéciaux (les ressources des fonds spéciaux de trésor et les fonds participatifs)

² RPEP : ressources propres des établissements publics (Administratifs et non-administratifs)

4.4. Dépenses de mission 2020 par programme, type et source de financement

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement comme suit :

Tableau 5 : Dépenses de la mission par programme, source de financement et type (2020)

Sections/programmes/sources de financement		Charges salariales	Frais de gestion	Frais d'intervention	Frais d'investissement	Frais des opérations financières	Total
Programme du cycle primaire	RGB*	2 137 742	62 249	4063	61 607		2 265 661
	RP BE**				41 449		41 449
	Fonds Spéciaux du Trésor						
	Ressources de l'État	2 137 742	62 249	4063	103 056		2 307 110
	RPEP***		8	-			8
	Total programme 1	2 137 742	62 257	4063	103 056		2 307 118
Programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire	RPEP	3 366 519	82 618	401	119 670		3 569 908
	???				23 712		237 12
	???						
	Ressources de l'État	3 366 519	82 618	401	119 670		3 569 208
	RPEP	-	12 231	-			12 231
	Total programme 2	3 366 519	94 849	401	119 670		3 581 439
Programme de Pilotage et soutien	???	295 739	221 931	14 286	90 091		633 630
	???				11 583		11 583
	S.e.						
	Ressources de l'État	295 739	221 791	14 286	101 674		633 630
	RPEP	-	2673	-			2673
	Total programme 9	295 739	224 607	14 286	101 674		636 303
Total	???	5 800 000	358 798	18 750	247 656		6 509 948
	???				76 744		76 744
	???						
	Ressources de l'État	5 800 000	366 798	18 750	324 000		6 509 948
	RPEP	-	14 912	-			14 912
	Total des programmes	5 800 000	381 710	18 750	324 400		6 524 860

*RGB : Ressources du Budget ; **Ressources propres et Budget de l'État ; ***RPEP : Ressources Propres des Etablissements Publics

4.5. Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique

Tableau 6 : Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique

Programmes	Institutions	Dépenses couvertes par les subventions de l'État	Dépenses couvertes par les ressources propres	Total
Cycle primaire	Institutions soumises au Code de la comptabilité publique	63612	8	63620
	Institutions de travail social	216	3	219
	Délégués régionaux de l'éducation	16343	0	16343
	Autres institutions	47053	5	47058
Cycle Collège secondaire	Institutions soumises au Code de la comptabilité publique	77719	12231	89950
	Établissements d'enseignement secondaire	25942	2496	28438
	Etablissements deuxième cycle de l'école de base (collèges)	25089	2532	27621
	Institutions d'action sociale	131	3	134
	Commissariats régionaux de l'éducation	3977	0	3977
	Autres institutions	22580	7200	29780
Pilotage et soutien	Institutions soumises au Code de la comptabilité publique	12417	1993	14410
	Établissements de formation	1821	163	1984
	Commissariats régionaux de l'éducation	9649	1800	11449
	Autres institutions	947	30	977
	Institutions comptables non publiques	7525	680	8205
	Autres institutions	7525	680	8205
Total		161273	14912	176185

Tableau 7 : Répartition des dépenses des institutions selon les programmes

Programmes	Institutions	Dépenses basées sur les subventions de l'État	Dépenses fondées sur l'auto-ressources	Total
Cycle primaire	École primaire des non-voyants Ben Arous	94000	1000	95 000
	École primaire des non-voyants Gabes	80 000	1000	81 000
	Foyer scolaire Mateur	42 000	1000	43 000
	Foyer scolaire Mnakaa Zaghouan	40 000	4000	44 000
Cycle préparatoire et d'enseignement secondaire	Écoles préparatoires	24000	1000	25 000
	Lycées secondaire & Ecole Internationale de Tunis	25 124 000	2533 400	27 657 400
	Lycée non-voyants à Sousse	25 991000	4 095 100	30 086 100
	Lycée à non-voyants Gabes	20 000	1000	21000
	Institut des non-voyants Al-Kassaa	42 000	1000	43000
Pilotage et soutien	Centre international de formation des formateurs et de renouvellement pédagogique	69 000	1000	70000
	Centre national des technologies de l'éducation	318000	80000	398 000
	Centre National de Pédagogie	6 767 000	600000	7367000
	Centre National de Formation et de Développement des Compétences	1500000	147500	1 647500
	Instituts des métiers de l'éducation	321 000	15000	336000
	Office des Œuvres scolaires	70 601 000	5600000	76201000
	Commissariats Régionaux	25 469 000	1800000	27 269 000
	Centre National d'entretien	475 000	30000	505 000
Total		105862000	12378600	170241500

Deuxième chapitre : Dépenses de la mission par programme

Programme n°1 : Le cycle primaire

Responsable du programme : M. Ali Al-Zairi, Directeur Général du cycle primaire

1- Présentation du programme et de sa stratégie

1.1. Mission du programme

Les principales missions consistent à animer le dialogue autour du management et à assurer l'implication de tous les acteurs du programme intervenant dans le processus de préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation et coordination avec le programme de pilotage et de soutien.

L'objectif est d'assurer le soutien des services et structures à compétences horizontales dans le cadre du dialogue du management horizontal. Le programme comprend aussi la mission de communication avec les chefs de sous-programmes au niveau des commissariats régionaux de l'éducation qui contribuent à leurs tours à préparer les conditions de performance et à fixer les valeurs cibles dans le cadre du dialogue de conduite verticale.

Il faut souligner l'importance de certains dialogues organisés avec les commissariats régionaux à l'occasion de la préparation du budget et des pyramides des classes et de la détermination des besoins supplémentaires en enseignants. Ceci reste, cependant très insuffisant et mérite d'être soutenu afin d'instaurer une tradition dans le dialogue de conduite avec une périodicité et une fréquence acceptables

1.2. Orientations stratégiques du programme

Selon le plan de développement sectoriel 2016/2020 et précisément son volet lié à l'éducation fixant les priorités de l'étape, le programme du cycle primaire sera axé sur les priorités suivantes :

- ✓ Assurer la qualité du système éducatif en améliorant les acquis des élèves.
- ✓ Généraliser l'année préparatoire, la rendre obligatoire et gratuite et unifier ses programmes en coordination avec les différents intervenants d'un côté et renforcer le contrôle pédagogique et administratif d'un autre côté.

- ✓ Accorder une grande importance aux langues et mettre en œuvre un projet intégré basé sur une éducation précoce en langues dès la deuxième année du cycle primaire pour le français et la quatrième année pour l'anglais.
- ✓ Développer les méthodes et les programmes en adoptant un référentiel national pour les approches et la production des manuels scolaires.
- ✓ Accorder une grande importance à la fonction éducative de l'école en développant la vie scolaire avec tous les intervenants. Dans ce cadre, il est question d'instaurer les structures de consultation (le conseil d'établissement) et d'accompagnement (la cellule d'accompagnement des élèves) pour faire avancer le travail social dans l'environnement scolaire. Cela permettrait de faire face à la montée des comportements déviés au sein de l'école aujourd'hui.
- ✓ Développement des services de soutien, tels que le transport et la subsistance, avec un examen de la carte scolaire et la fourniture de services de soutien aux élèves.

1.3. Principales données statistiques du cycle primaire

Tableau 8 : Principales données statistiques du cycle primaire

	2016 /2017	2018/2017	2019/2018
Nombre d'écoles	4568	4576	4583
Nombre d'élèves	1100790	1122693	1149245
Nombre de classes	47470	47941	48008
Nombre d'enseignants	64000	63642	63228

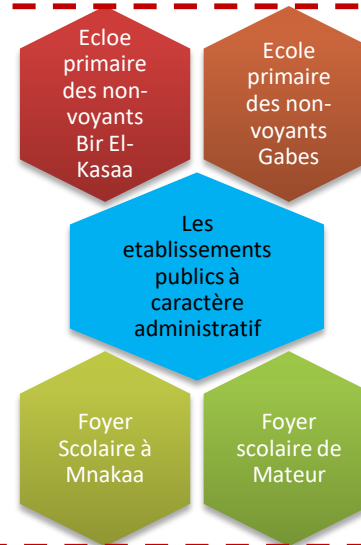
Graphique 4 : Carte du programme de l'école primaire

Président du programme

Le sous-programme central N°1 : S.P. cycle primaire

Président du sous-programme
Le Directeur Général du cycle primaire

Unité opérationnelle centrale N°1
Administration des enseignements du cycle primaire



Niveau central

Le sous-programme régional N°2
Le cycle primaire pour le commissariat
régional de l'éducation Tunis 1

Le sous-programme régional N°2
Le cycle primaire pour le commissariat
régional de l'éducation Tataouine

Le président du sous-programme
régional N°2 : Le commissaire
régional de l'éducation à Tunis 1

Le président du sous-programme
régional N°27 : Le commissaire
régional de l'éducation à Tataouine

Niveau régionale

Les acteurs publics : inexistantes

La nouvelle structure de la mission du programme du cycle primaire dans le cadre de l'implémentation : programmes, sous-programmes et unités opérationnelles

	Sous-programme	Structure administrative	Les intervenants		
Programme du cycle primaire	Cycle primaire à l'administration centrale	Administration centrale	Administration générale du cycle primaire	Cycle primaire à Tunis 1	
			Cycle primaire à Tunisie 2		
		Institutions à caractère administratif			Cycle primaire à Ben Arous
					Cycle primaire à Manouba
					Cycle primaire à l'Ariana
					Cycle primaire à Bizerte
					Cycle primaire à Béja
					Cycle primaire à Jendouba
					Cycle primaire à Nabeul
					Cycle primaire à Zaghouan
					Cycle primaire à Siliana
					Niveau primaire au Kef
					Cycle primaire à Kasserine
					Cycle primaire à Kairouan
					Cycle primaire de Sousse
					Cycle primaire à Monastir
					Cycle primaire à Mahdia
Cycle primaire Sfax 1					
Cycle primaire à Sfax 2					
Cycle primaire à Sidi Bouzid					
Cycle primaire à Gafsa					
Cycle primaire à Tozeur					
Cycle primaire à Kébili					
Cycle primaire à Gabes					
Cycle primaire à Médenine					
Cycle primaire à Tataouine					

La répartition du budget du cycle primaire pour l'année 2020 selon les activités est comme suit :

Tableau 9 : La répartition du budget du cycle primaire pour l'année 2020 selon les activités

Programme	Activités	Estimations 2020
Cycle primaire	1. Pilotage du cycle primaire	21 754 000
	2. Infrastructure	103 056 000
	3. Éducation et vie scolaire dans les écoles primaires	2 168 963 000
	4. Direction des institutions	13 337 000
Total (en dinars)		2307 110 000

2- Performance du programme

2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performance

Selon les particularités de l'étape et en attendant finalisation des orientations du plan de réforme de l'éducation, l'objectif suprême reste la qualité du système éducatif et la promotion du principe d'équité et d'égalité des chances.

Par conséquent, le slogan du plan du secteur de l'éducation est d'assurer une école équitable qui offre une bonne éducation à tous les élèves conformément aux tendances internationales inscrites principalement dans les objectifs du Millénaire. Dans ce cadre, il y a lieu de citer en particulier le quatrième objectif y compris ceux liés à la garantie d'une éducation de qualité pour tous. Dans ce contexte général, le programme du cycle primaire atteindra les objectifs stratégiques suivants :

- Améliorez les acquis des élèves
- Assurer un environnement propice à l'apprentissage et à la socialisation

En plus d'autres objectifs intermédiaires:

- Garantir une année préparatoire à tous les élèves
- Améliorer les commodités et assurer l'accompagnement des élèves

Il est à signaler que la définition de ces quatre objectifs et de leurs indicateurs de mesure ne signifie pas de se limiter uniquement à ces domaines du cycle primaire. En effet le programme est appelé à donner la priorité à ces éléments conformément à la circulaire du Chef du Gouvernement concernant la préparation du budget de l'État pour l'année 2019. Cette circulaire a appelé les Ministères à se concentrer sur les indices de produit et de résultat plutôt que sur les indices des moyens et activités.

2.1.1. Premier objectif : Améliorer les acquis des élèves

Selon les exigences de la méthodologie de gestion du budget par objectifs qui est principalement basée sur la nécessité d'adopter les objectifs des outputs comme mentionné dans la circulaire du Chef du Gouvernement, il a fallu mettre l'accent sur les outputs du processus éducatif. Cela porte donc sur la qualité des acquis de l'élève qu'il faudrait suivre et évaluer. Cela permettra d'identifier les forces et les faiblesses auxquelles il faut remédier. Cette identification offrira une base pour mettre en œuvre les projets et les activités qui y sont rattachées .

Le choix des indicateurs est un audit pour la cible et signifie que le programme s'efforcera d'éviter le maillon faible dans les acquis des élèves tout en continuant à soutenir le reste des domaines .

Dans ce contexte, les résultats de l'évaluation doivent être objectifs et fiables pour donner une image fidèle des connaissances et des compétences des élèves .

En l'absence d'un test national obligatoire et diplômant, l'équipe du programme a adopté le critère des résultats des élèves dans le concours d'entrée aux collèges pilotes en tant qu'évaluation nationale objective. Il faut signaler que ce concours n'est pas obligatoire et est généralement passé par des élèves qui se voient capables d'accéder aux collèges pilotes ou qui veulent se comparer par rapport au niveau national .

Cela se traduit par la prise de conscience de l'élève et de sa famille de l'importance d'une évaluation objective. Cette prise de conscience est reflétée principalement par l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à ce concours. Par rapport à la capacité d'accueil limitée des collèges pilotes, qui ne dépassent pas 3800 sièges, le nombre d'élèves ayant passé le dernier concours était de 51 538 élèves sur un total de 166 176 élèves inscrits en sixième année primaire. Avec ce taux de participation de 32% l'échantillon peut être considéré représentatif.

En revanche, le choix de cet échantillon aurait posé des problèmes si les résultats étaient excellents, biens, assez-biens ou même moyens. Alors qu'en réalité, l'analyse de ces résultats dégage le contraire,

dans la mesure où les résultats de la supposée élite sont soit inférieurs à la moyenne soit carrément faibles. Par extrapolation, la situation ne devrait pas être meilleure pour le reste des élèves.

C'est pour cela que le Ministère de l'Éducation a approuvé, dans un premier temps, l'approbation d'un examen national unifié et non diplômant sur l'ensemble du territoire de la République. Cet examen a été mis en œuvre à l'année 2016/2017. Après la deuxième et la troisième année d'expérimentation de cet examen national unifié et non diplômant, il est possible d'adopter ses résultats comme norme en attendant qu'un référentiel de comparaison soit disponible.

En addition à ces critères, les résultats des élèves au cours de l'année scolaire, qui sont accordés par l'enseignant de classe sont adoptés. Toutefois, il reste à considérer que les sujets et les critères de correction sont différents ce qui entrave une mesure suffisamment précise du niveau des élèves. Mais dans tous les cas les résultats scolaires peuvent être adoptés en tant qu'outils des triangulations nécessaires et d'observation des vrais problèmes liés aux acquis.

La multiplicité des critères d'évaluation rigoureuse permettra de mesurer le niveau réel de l'élève tunisien et en attendant l'approbation de l'obligation de l'examen national. En fin d'année 2020/2019 les résultats du concours continueront à être adoptés comme premier critère de mesure des acquis des élèves sans ignorer les autres critères.

Tableau 10 : Indices relatifs du premier objectif

Objectif et Indices	Réalisations 2018	LF 2019	Estimations 2020	Estimations 2021
Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves				
Indice 1.1 : Proportion d'élèves de sixième année recevant la moyenne et plus en langues	55,03%	54,13%	55%	58
Indice 1.2 : Proportion d'élèves de sixième année recevant la moyenne et plus en sciences	6,99%	9,5%	18%	23%

Cependant, si l'accent a été mis sur la fin du cycle primaire, cela ne signifie pas que les interventions du programme pour améliorer les acquis seront limitées à la sixième année primaire seulement. En effet, les lacunes commencent dès les premières années d'enseignement. Il est donc prévu d'apporter des règles et des outils d'évaluation tout au long de l'étape du primaire.

2.1.2. Deuxième objectif : assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation

Outre l'importance d'améliorer les acquis "scientifiques et cognitifs" de l'élève, le climat d'apprentissage affecte la qualité du processus éducatif. A cet effet, il convient de le souligner les aspects suivants :

Infrastructure

L'école publique devrait suivre le rythme des transformations technologiques rapides que connaît la société. Aujourd'hui, un pourcentage important d'élèves sont numériquement intégrés et utilisent des outils de communication en décalage avec l'approche existante. De ce fait, les besoins en infrastructures de base dans les établissements d'enseignement augmentent et exigent plus d'entretien et de maintenance.

Il n'en demeure pas moins que la dimension « éducative » a également besoin de soutien et de développement urgents compte tenu de son impact sur la qualité des acquis « scientifiques et cognitifs » d'une part, et de son rôle dans l'éducation des générations sur les valeurs de la citoyenneté et l'esprit d'initiative et d'innovation d'autre part.

Dans ce contexte, l'équipe du programme s'est attachée à développer la vie scolaire dans sa dimension culturelle et sportive en adoptant un planning scolaire qui dégage suffisamment de temps à ces activités. Ainsi, le système de séance unique a été approuvé pour les élèves des première et deuxième années en consacrant la séance d'après-midi aux activités. Cette expérience pilote a été adoptée parallèlement à la conclusion des accords avec le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour accorder aux élèves la possibilité d'exploiter les espaces et les équipements.

Services d'accompagnement et des commodités

- Dans ce cadre il est prévu d'assurer un accompagnement psychologique des élèves et l'observation des cas souffrant de certains troubles psychologiques ou sociaux pour des raisons familiales ou liées à des difficultés de prononciation. Il est de même prévu d'identifier les cas souffrant de troubles d'apprentissage ou d'autres problèmes nécessitant une intervention particulière dans les premières années d'étude. C'est pourquoi des bureaux d'encadrement des élèves ont été créés dans un certain nombre d'écoles primaires dans le

cadre d'une expérience pilote, en attendant la diffusion dans les différentes écoles de la République. La mission de ces bureaux vise en particulier à contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'élève et à prévenir la non adaptation scolaire et le protéger des maladies et des comportements à risque.

- Insister sur un encadrement des élèves en leurs accordant les conditions appropriées pour la scolarisation à travers l'offre de services de transport et de cantines scolaires et en améliorant conditions sanitaires. De tels services seraient de nature à inciter l'élève à se concentrer sur l'apprentissage et à améliorer ses acquis dans diverses évaluations.

Tableau 11 : Indices relatifs au deuxième objectif

Objectif et Indices	Réalisations 2018	LF 2019	Estimations 2020	Estimations 2021
Objectif 2 : Assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation				
Indice 4.1. Proportion d'élèves participant à des activités culturelles et sportives	18%	25%	30%	35%
Indice 4.2 : Pourcentage d'écoles avec bureaux pour accompagner les élèves	30%	40%	50%	100%

Il faut souligner toutefois que les deux objectifs stratégiques, à savoir : améliorer les acquis et les apprentissages de l'élève et faire de l'école un espace attractif, ne peuvent être atteints qu'avec un engagement de l'équipe du programme et une adoption aux différents maillons de la chaîne de responsabilités.

Le fait de se limiter à deux objectifs stratégiques au niveau du document de programme de performance annuel permettra au responsable du programme de se concentrer sur la réalisation de ces deux objectifs et partant, de renforcer l'engagement à atteindre les valeurs cibles pour leurs indicateurs. Ceci sans négliger les autres domaines d'intervention du programme, qui sont distingués par un certain nombre d'objectifs intermédiaires au niveau du sous-programme.

A titre d'exemple , la réalisation de l'objectif stratégique lié à l'amélioration des acquis des élèves, passe par un engagement à atteindre un certain nombre d'objectifs intermédiaires, tels que :

2.1.3. Objectif 1.1 : Généraliser l'année préparatoire à tous les élèves

L'éducation préscolaire en général et l'année préparatoire en particulier sont un axe essentiel dans l'amélioration des acquis des élèves. Selon les études nationales et internationales cette étape a un impact direct sur les chances des apprenants de poursuivre avec succès leur cursus. Il a été démontré que les élèves qui ont suivi une année préparatoire ont une chance de dépasser les autres élèves de près de 30% durant l'achèvement avec succès du cycle primaire. Cette disparité entre les élèves affecte directement le principe d'équité et d'égalité des chances. En conséquence les comités de la réforme et de plan ont décidé de généraliser l'année préparatoire obligatoire et gratuite à tous les élèves de la tranche d'âge 5-6 ans.

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de généralisation de l'année préparatoire à tous les élèves, le Ministère s'emploiera à atteindre les indices suivants :

Tableau 12 : Indices de l'objectif de généralisation de l'année préparatoire

Objectif et Indices	Réalisations 2018	LF 2019	Estimations 2020	Estimations 2021
1. Le premier objectif : Généraliser à tous les élèves une année préparatoire.				
Indice 1.2 : Proportion d'élèves de première année qui ont passé une année préparatoire	85,5%	85.6%	88%	90%
Indice 2.2 : Pourcentage d'enseignants qui ont reçu une formation sur l'animation de l'année préparatoire	34%	100%	100%	100%

2.1.4. Objectif 1.2 : Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce

Tableau 13 : Indices de l'objectif de lutte contre l'échec et le décrochage

Objectif et Indices	Réalisations 2018	LF 2019	Estimations 2020	Estimations 2021
1. Deuxième objectif : lutter contre l'échec et le décrochage scolaire				
Indice1.2 : Taux de redoublement	8,3%	8.2%	8.1%	8%
Indice 2.2. : Taux d'abandon	0,9%	0.9%	0.9%	0.9%

Pour atteindre ces objectifs, le chef du programme et son équipe doivent prendre des dispositions nécessaires pour programmer les interventions du Ministère selon des objectifs opérationnels clairs,

couplés à des indicateurs de mesure qui sont souvent des indicateurs de moyens liés au niveau purement exécutif. Dans ce contexte, l'équipe du programme s'efforcera d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- 1) Développement de programmes et approches pédagogiques scolaires ;
- 2) Mise à niveau des ressources humaines ;
- 3) Développement de l'usage des technologies de la communication dans l'apprentissage.

Dans le cadre de l'implémentation du programme du cycle primaire, un sous-programme été créé au niveau central afin de veiller à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques et de soutenir le chef de programme pour animer le dialogue de management horizontal avec les autres structures du Ministère principalement les structures du programme d'appui et de pilotage et les autres Ministères sans oublier le dialogue de management vertical avec les chefs des sous-programmes et d'unités.

Dans le même cadre et compte tenu de l'adoption d'un processus d'implémentation selon le modèle intermédiaire, les objectifs des programmes au niveau central et sous régional sont pour la plupart identiques. Dans certains cas il y a prise en compte des spécificités des régions en adoptant des indicateurs qui se traduisent une préoccupation particulière.

D'autre part, les objectifs du sous-programme central sont des buts liés aux missions et aux tâches assignées à ce sous-programme et sont principalement des tâches de pilotage. Par conséquent, l'équipe du sous-programme central travaillera pour atteindre les buts suivants :

. 1) Le développement des outils de pilotage du programme

- ✓ Pourcentage de sous-programmes ayant été préparé le cadre de performance
- ✓ Pourcentage d'écoles primaires comprenant un conseil d'établissement

2) Développement de la relation entre l'institution et le parent d'élève

- Le pourcentage d'établissements qui ont organisé des réunions périodiques avec les parents à la fin du trimestre

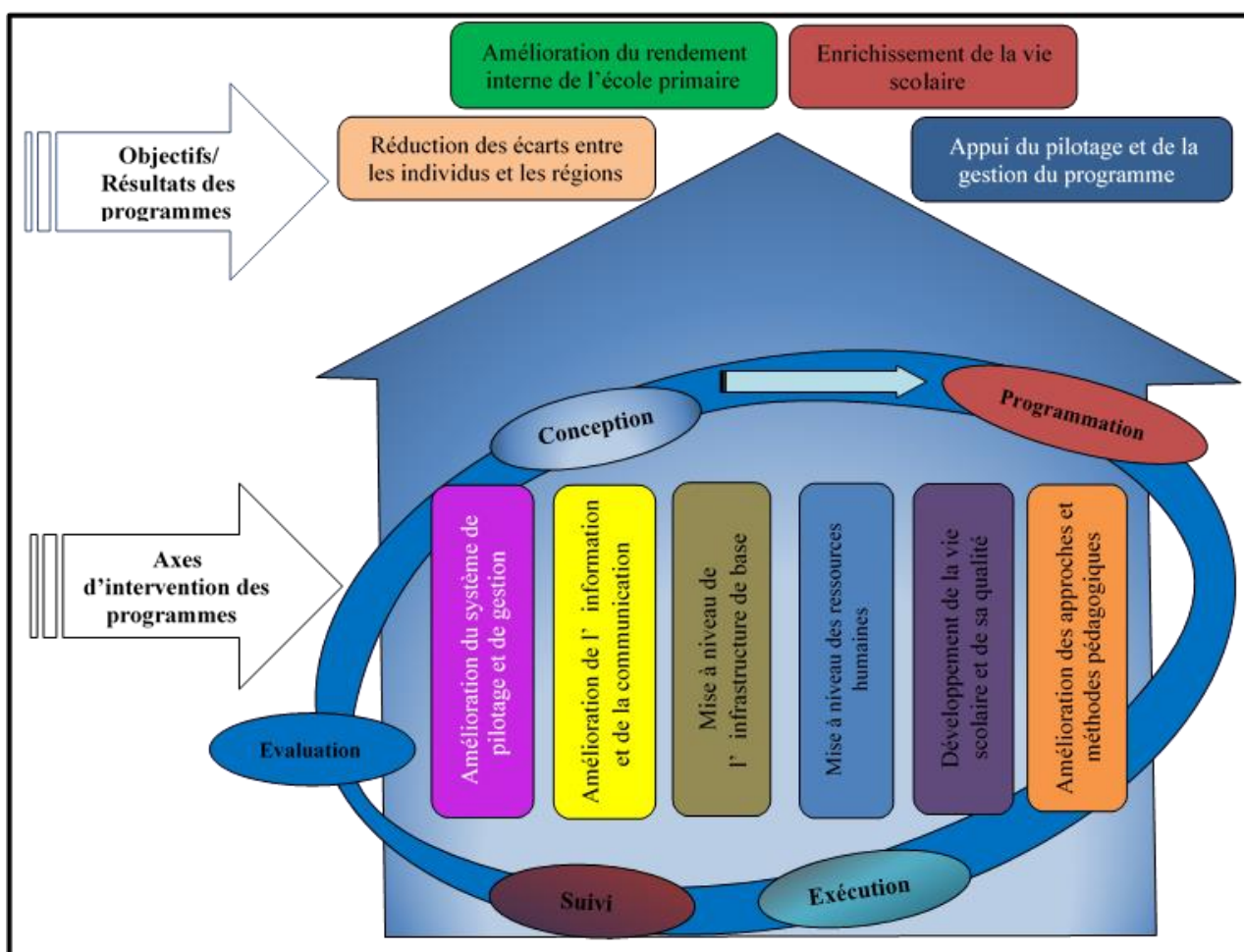
Objectifs	Indicateurs	Axes	Activités
Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves	Indicateur 1.3. Proportion d'élèves de la sixième année recevant la moyenne et plus dans les langues	Développement des approches et de méthodes pédagogiques	Adopter l'approche par les programmes
			Unifier les programmes du cycle préparatoire dans toutes les sections préparatoires, quelle que soit l'intervenant et formation des animateurs pour l'appliquer à partir de à partir de septembre 2019
			Adapter les livres d'arabe et de mathématiques pour la première et la deuxième année des non-voyants
			Enseignement précoce des langues
	La poursuite de la généralisation de l'année préparatoire		
	La formation du cadre enseignant		
	Indice 1.4 : Proportion d'élèves de sixième année recevant la moyenne et plus en sciences		Mise en place et des conseils de consultation et de dialogue dans le milieu scolaire.
	Traitement des phénomènes de l'échec scolaire et de l'abandon scolaire précoce		
Objectif 2 : Assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation	Indice.4.1 : Proportion d'élèves participant à des activités culturelles et sportives	Soutenir et améliorer la vie scolaire	Développement d'activités culturelles et sportives
			Recrutement d'enseignants du cycle primaire
		Régularisation de la situation des intérimaires	
		Ressources humaines	

2.2. Activités du programme

Afin d'atteindre l'ensemble d'objectifs / résultats spécifiques, l'État met à la disposition du programme un ensemble de ressources humaines, matérielles et financières. Le chef du programme veille à définir les priorités de son programme et à assurer l'usage optimal des ressources en vue d'atteindre les objectifs et les résultats qu'il s'est engagé à réaliser. Ceci facilitera le processus de pilotage et de coordination d'une part, et d'évaluation et de redevabilité d'autre part.

Pour clarifier la vision et faciliter le processus de suivi et de pilotage, les domaines d'intervention du programme (Inputs) ont été regroupés autour de six axes couvrant tous les domaines d'intervention. Ces axes ont été formulés sous forme d'objectifs et de moyens afin qu'ils puissent être suivis et évalués. Cette approche cadre bien avec la nouvelle méthodologie de gestion en fixant des objectifs de résultats, en identifiant les indicateurs et en programmant leur évolution. Tout cela doit être relié aux ressources à allouer pour chaque axe. Le diagramme suivant met en évidence la méthodologie adoptée dans ce contexte :

Graphique 5 : Diagramme des activités du programme



Il convient de noter l'imbrication et le chevauchement des axes entre eux. En effet, la performance d'un axe particulier peut être affectée par un ou plusieurs autres axes. Par exemple, l'investissement dans l'axe des ressources humaines peut développer la performance de l'axe de la vie scolaire etc.

Les responsables du programme devraient donc trouver le dosage approprié lors de leurs interventions entre les axes de manière à assurer une allocation optimale des ressources vers les priorités et la réalisation des objectifs fixés ce qui garantira une rationalisation des dépenses publiques.

2.2.1. Développement des approches et des normes pédagogiques

Pour développer les approches et les normes pédagogiques, la stratégie du programme comporte notamment :

- Adopter l'approche processus**
- L'axe des programmes et les approches pédagogiques adoptés est considéré comme l'un des axes de réforme les plus importants sur lesquels le Ministère a travaillé. Dans le cadre de l'adoption de l'approche processus, de nombreux projets et activités ont été menés à bien. Le plus important étant la préparation du document du curriculum général depuis début février 2017 par une équipe d'inspecteurs. Le curriculum général est un cadre général qui représente la base de révision des programmes de différentes matières et de différents niveaux. Il garantit le respect l'approche globale en accordant une grande importance à la dimension éducative dans le processus éducatif. De la sorte l'école ne sera pas un simple endroit pour acquérir des connaissances, mais plutôt un espace pour posséder des compétences de vie au diapason du XXI^e siècle.
- Unifier le curriculum de la classe préparatoire dans le public et le privé et assurer la formation des animateurs pour une mise en œuvre à partir de septembre 2019
- Commencer la préparation des programmes d'études pour les modules de la première année dans les domaines de la langue arabe et des sciences qui seront prêts début de la prochaine année scolaire.
- Adapter les livres des mathématiques et de l'arabe pour les première et deuxième années dédiées aux non-voyants.
- Éducation précoce en langues**

L'enseignement de la langue française est prévu à partir de la deuxième année du primaire en partenariat avec l'Ambassade de France et du Centre français en Tunisie. Quant à la langue anglaise elle interviendra à partir de la quatrième année du primaire en partenariat avec le British Council en Tunisie qui est responsable du financement de ce projet et du renforcement des ressources humaines.

□ **Continuer à généraliser l'année préparatoire**

Les investissements consacrés à ce sujet ont permis l'élaboration d'une carte des écoles primaires incorporant des classes préparatoires. En 2018/2019 elles sont 2386 écoles contre 362 en 2001/2002. L'année scolaire en cours a vu la création de classes préparatoires dans 100 nouvelles écoles primaires et une augmentation du nombre des inscrits de 5918 enfants, pour atteindre un total de 58156 enfants. Le taux de scolarisation pour l'année préparatoire a atteint 85,5% en 2018/2019.

Parallèlement au défi quantitatif, le Ministère travaillera pour garantir la qualité de l'année préparatoire en mettant en œuvre un programme intégré en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre du projet de renforcement des bases de l'apprentissage en Tunisie (PREFAT). Ce projet repose principalement sur 3 composantes de base liées à :

1. Augmenter les capacités d'accueil (l'offre) pour l'année préparatoire et améliorer la qualité à travers le renforcement des capacités des enseignants du cycle préparatoire et mettre à leur disposition les espaces et les équipements adaptés à la nature des activités, notamment dans les délégations ciblées grâce à l'étude préparée en partenariat avec la Banque mondiale en plus de la mise en place d'un système d'assurance qualité.
2. Améliorer les conditions d'étude dans les écoles primaires en développant les compétences en leadership des directeurs d'écoles primaires, en encadrant pédagogiquement les enseignants par des inspecteurs ,en entretenant l'infrastructure des écoles et en réservant des espaces de lecture et les livres nécessaires.
3. Mettre en place une structure claire pour le pilotage de ce projet et le suivi sa mise en œuvre par l'unité de gestion par objectifs et la coordination entre les différents commissariats régionaux. Les cadres concernés recevront le soutien technique nécessaire jusqu'à ce que ce projet soit mis en œuvre conformément à la programmation convenue.

A travers la mise en œuvre de ce projet, le Ministère vise à s'assurer que tous les élèves seront inscrits en année préparatoire à l'horizon de l'année 2022.

- Optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les programmes éducatifs dans le cadre de l'école numérique, former les enseignants à ces nouvelles technologies, garantir à tous les élèves l'accès au réseau éducatif électronique et veiller à généraliser la connectivité des écoles primaires à Internet.

2.2.2. Soutenir la vie scolaire et améliorer sa qualité

Cet axe comprend toutes les activités et projets qui contribuent au développement de la vie scolaire et du soutien durant le cycle primaire. Cet axe impacte positivement la qualité du processus éducatif et les parcours d'enseignement et d'apprentissage des jeunes.

Dans ce contexte, la participation des élèves aux diverses activités culturelles, sociales et sportives demeure inférieure à ce qui est souhaité. Par conséquent, le Ministère cherchera à soutenir et à développer tous les aspects liés à la vie scolaire et à l'animer à travers :

- **Mise en place des conseils de dialogue et de concertation en milieu scolaire**

Le développement de la vie scolaire est considéré un vecteur essentiel de l'éducation selon la Directive pour l'éducation dans l'enseignement scolaire pour l'année 2002. Le processus d'encadrement de la vie scolaire et de ses activités représente une mission principale de l'administration de l'établissement d'enseignement en plus d'autres structures telles que le Conseil pédagogique et le Conseil d'établissement.

Le rôle du conseil pédagogique composé d'enseignants, se limite principalement aux questions pédagogiques comme l'indique son intitulé. Quant au conseil de l'établissement, il a pour mission de définir le projet d'école, l'évalue, suit sa mise en œuvre et le modifie en coordination avec l'autorité de tutelle. Le projet d'école vise à développer les processus de fonctionnement de l'école à améliorer son environnement et la qualité des services fournis dans le cadre des objectifs éducatifs nationaux, en tenant compte de la particularité de l'établissement et des besoins de l'élève.

Sur cette base, la mise en place de ce conseil favoriserait une culture de dialogue et de communication entre les différents acteurs éducatifs en relation avec l'institution, avec la présence d'un représentant des parents. Cependant, le rythme de création de ce conseil reste faible en raison des problèmes avec le partenaire social. 500 établissements ont été créés au cours de la dernière année et le Ministère s'emploiera à soutenir les écoles qui ont mis en place des conseils d'établissement.

Le Ministère s'efforce également de mettre en place le conseil élève citoyen pour consacrer les valeurs de la citoyenneté, de l'initiative et du volontariat. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, 864

conseils de 7000 élèves ont été mis en place. Le Ministère veillera à soutenir les conseils créés et à appuyer la création d'autres dans le reste institutions.

- Soutenir les compétitions culturelles en milieu scolaire,
- Revoir le temps scolaire et consacrer tout le samedi aux activités culturelles et sportives pour les élèves du primaire dès les première jusqu'à la quatrième année. Pour les cinquième et sixième années, ces activités seront pratiquées dans la limite de l'infrastructure disponible.
- Soutenir le l'Office des Œuvres Scolaires pour offrir les services de soutien nécessaires, notamment en ce qui concerne la nourriture et le transport scolaires.
- Dans ce contexte, il convient de souligner :
 - ✓ Multiplication de la valeur nutritive de la nourriture scolaire / Conseil ministériel de février 2018 et le développement des crédits alloués au cycle primaire de 24 MD à 48 MD. Cette mesure très importante contribuera à améliorer la qualité des aliments destinés à l'élève.
 - ✓ Création de la banque alimentaire ;
 - ✓ Création de cuisines centrales avec des équipements modernes ;
 - ✓ Abandonnez les repas froids au profit de repas chauds ;
 - ✓ Formation les cuisiniers

Le Ministère veille actuellement à soutenir la structure actuelle de l'office et la développer vers un niveau plus représentatif au niveau des régions.

En ce qui concerne le transport scolaire, les Ministères de l'Education et du Transport coordonnent la mise à jour de la carte scolaire, avec les structures de la société civile, les conseils régionaux et les associations impliquées dans le domaine qui s'occupent de la prise en charge des transports ruraux. Toutefois, des problèmes persistent dans les zones qui ne sont ni couvertes par les sociétés régionales de transport ni par le transport rural. Les autorités locales et régionales œuvrent à assurer le transport individuel des élèves moyennant une coordination avec différents acteurs.

- **Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce**

Si le décrochage scolaire est un facteur de préoccupation majeur pour le Ministère, il est posé avec moins d'acuité pour le cycle primaire avec un taux moyen de décrochage ne dépassant pas 1%. Même si ce ratio est considéré acceptable en comparaison avec les valeurs internationales, il n'en demeure pas moins que 11 mille élèves sont victimes de ce décrochage avec des proportions variables entre les régions et les institutions. Face à ce problème l'équipe du programme assurera le suivi au cas par cas pour savoir les causes et apporter les solutions.

Par ailleurs, le Ministère a préparé une vision complète pour remédier à l'échec et au décrochage précoce dans le cadre de l'adoption d'une approche multidimensionnelle en coordination avec l'UNICEF et la coopération italienne et britannique. Parallèlement, le projet « école de la deuxième chance » qui cible les élèves entre 12 et 18 ans, a été mis en œuvre. Il repose principalement sur les aspects ci-après :

- Aspect préventif : suivi des cas d'élèves menacés d'échec et de décrochage scolaires,
- Aspect thérapeutique : s'adressant aux élèves âgés entre 12-20 ans qui abandonnent l'école. Cette action est assurée en coordination avec le Ministère de la Formation professionnelle et le Ministère des Affaires sociales. Dans ce cadre, au cours du mois de mars 2018, un accord a été signé entre le gouvernement tunisien (Ministère de l'Éducation, Ministère des Affaires sociales, Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi), le Royaume-Uni et le bureau de l'UNICEF en Tunisie pour soutenir le système national.

▪ **Développement d'activités culturelles et sportives**

Les activités culturelles et sportives est une voie essentielle du processus éducatif. L'équipe du programme cherche à créer des clubs scolaires, à suivre leurs activités et à organiser des compétitions entre institutions et des compétitions régionales qui aboutissent à la participation à des compétitions nationales.

Le Ministère a également créé, dans le cadre du projet de lutte contre le terrorisme, un certain nombre de centres culturels et sportifs multidisciplinaires dans les régions de l'intérieur. De même, des équipements sportifs, des instruments musicaux et autres ont été installés et accordés pour permettre aux clubs de fonctionner dans des conditions acceptables.

En plus des clubs traditionnels, le Ministère encourage les Directeurs d'établissements d'enseignement à créer des clubs scientifiques tels que des clubs d'astronomie et de robotique, qui offrent une extension des cours d'enseignement technologique et permettent la bonne supervision des élèves dans ce domaine.

2.2.3. Ressources humaines

Afin d'assurer la qualité des ressources humaines et de valoriser la profession d'enseignant en tant que profession indépendante en soi, un ensemble de qualifications sont requises pour ceux qui la pratiquent. Ces pour ces raisons que les formules de recrutement ont été modifiées. Dans le même temps, le Ministère a coordonné avec le syndicat pour régulariser la situation des enseignants vacataires qui remplissent les conditions.

✓ Recruter de nouveaux enseignants au cycle primaire

Un mécanisme de recrutement des enseignants du cycle primaire a été adopté parmi les diplômés de la Licence appliquée dans l'éducation et l'enseignement. Ce parcours diplômant a été créée en coordination avec le Ministère de l'enseignement supérieur. Les premiers inscrits étaient aux 6 établissements universitaires de Jendouba, Zaghuan, Gafsa, Kef, Gabes et Mahdia. La première promotion est prévue fin du mois de juin prochain et le Ministère recrutera 2574 lors de la rentrée scolaire 2019/2020.

✓ Régularisation de la situation des intérimaires

Conformément à ce qui a été déclaré dans le cadre de l'accord conclu entre le Ministère et le syndicat au sujet du règlement de la situation des intérimaires, le Ministère, a réglé la situation du troisième et dernier lot de 2645 intérimaires et ce lors de la rentrée scolaire en cours. Il convient de noter que le Ministère s'est engagé à augmenter leurs salaires en garantissant la couverture sociale.

Pour couvrir les besoins supplémentaires en enseignants du primaire, le Ministère, en coordination avec le syndicat, a réduit le nombre d'heures d'études de deux heures et ce dans le cadre de la révision du temps scolaire et de la mise à disposition d'une marge de temps supplémentaire pour les élèves pour les activités culturelles et sportives. Cette mesure a permis de dégager des ressources humaines supplémentaires. En plus le projet de réintégration du personnel et des enseignants assurant une mission administrative dans l'enseignement après une période de formation a, à son tour assuré, un excédent en ressources humaines.

2.2.4. Mise à niveau de l'infrastructure

La réhabilitation des bâtiments, la construction (création, extension, maintenance et restauration) et des équipements (acquisition et maintenance) est l'une des priorités les plus importantes du Ministère.

Tableau 14 : Ressources budgétaires consacrées à l'infrastructure

Énoncé de projet	Crédits (1000 DT)			
	Ressources générales du budget		Ressources de prêts extérieurs	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Construire et agrandissement d'écoles primaires	20 865	13 121	31 107	16 209
Acquisition de 26 salles ordinaires préfabriquées	910	400		
Acquisition de 26 blocs sanitaires prêts à l'utilisation	780	390		
Construction de 50 espaces pour la classe préparatoire 2020 (Banque Mondiale)	1462	881	4538	2269
Création de 2 Restaurants centraux Programme 2020 (Banque Africaine de Développement)	2936	1468	1464	732
Construction de 101 salles ordinaires (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)	1450	726	3095	1547
Construction de 96 places pour les sections préparatoires (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)	3449	1725	7351	3676
Construction de 121 blocs sanitaires (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)	1159	580	2471	1235
Construction de clôtures (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)	297	149	703	352
Construction de 10 écoles primaires (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)	1916	958	4084	2042
Construction de 5 écoles primaires (BEI)	828	414	2572	1286
Construction de 10 bureaux pour les Directeurs	60	30	140	70
Équipement et entretien des écoles primaires	52 268	40 733	56 431	23 227
Matériel éducatif	54 655	7 753	5 209	2 013
Équipements habituels pour les écoles primaires / équipements médias / équipements éducatifs / photocopieurs.				
Total	127 788	61 607	92 747	41 449

L'infrastructure de base des écoles primaires est aujourd'hui dépassée et souffre de plusieurs lacunes, étant donné que la moyenne d'âge de la moitié d'entre elles a dépassé 40 ans d'autant plus qu'un certain nombre d'écoles ont été construites avec un effort populaire. C'est pour cela que le

Ministère a consenti des efforts particuliers pour entretenir l'espace scolaire et le rendre suffisamment commode à l'enseignement compte tenu de l'impact direct de l'amélioration de l'infrastructure sur la motivation de l'élève et son impact sur le sentiment d'appartenance à l'établissement . Le programme primaire a ciblé les interventions suivantes :

Tableau 15 : Interventions sur l'infrastructure par gouvernorat et institution

Gouvernorat	École primaire
Tunis 2	Sidi Hssine
Manouba	Primaire de Manouba (Banque Européenne d'Investissement)
	Douar Hicher (Banque Européenne d'Investissement)
	Mornaguia (dans le cadre de la création de centres éducatifs) (Banque Européenne d'Investissement)
Bizerte	Oued Erroumine Manzel Jmil (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)
Zaghouan	Zriba (Fonds arabe pour le développement économique et social)
Kairouan	Centre Bouhajla (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)
	Haffouz
Sousse	Cité Assalam à Naifida (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)
	Cité Alezdihar à Zaouia (Banque Européenne d'Investissement)
Monastir	Moaatamar au Sahline (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)
Sfax 1	Aguereb Aljadida (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)
Sfax 2	Elaouebed (dans le cadre de la création de véhicules éducatifs) (Banque européenne d'investissement)
Sidi Bouzid	Bir Al-Hfay (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)
Medenine	Ghizen Houmet Souk (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)

2.2.5. Information et communication

L'information et la communication occupent une place importante pour le secteur de l'éducation. Cette fonction implique qui implique un grand nombre d'intervenant directs et indirects. Dans ce contexte, le programme se concentrera sur le développement de la fonction d'information et de

communication interne (au profit des structures et cadres du primaire) et externe (au profit de l'autorité législative, des Ministères, des organisations, des associations, des familles et de toutes les composantes de la société civile concernées par les affaires éducatives).

Le plan du programme dans ce domaine consiste à soutenir et développer :

- La participation de l'école primaire au projet d'école numérique et au système « Madrassati » ;
- La conception de sites Web interactifs pour les écoles primaires ;
- La mise en place de radios internes ;
- La tenue de réunions avec les parents à la fin de chaque trimestre ;
- Les échanges à travers les réseaux sociaux

Dans ce contexte, il convient de noter que le Ministère de l'Éducation a créé sa radio éducative «Tanwir» depuis 2018. Cette radio se veut un moyen de communication et d'information entre le Ministère et ses environs, y compris les élèves, les éducateurs, les parents et la société civile.

2.2.6. Le développement du système de direction et de gestion

Pour garantir la réalisation des objectifs stratégiques fixés, le chef de programme et ses collaborateurs doivent suivre en permanence les réalisations et identifier les difficultés et lacunes urgentes afin d'intervenir à temps.

Cela nécessite le développement d'un système intégré de suivi et d'évaluation basé sur un système d'information moderne.

Le Ministère s'emploiera à exploiter et à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce domaine de manière à aider à la prise de décision et à mener le programme d'une manière compatible avec les exigences de la gestion de budget par objectifs.

Par ailleurs, le développement du système de management et de gestion nécessite la qualification des ressources humaines impliquées dans le programme, en particulier les superviseurs des établissements d'enseignement, en soutenant leurs compétences dans ces domaines.

À cet égard, parmi les décisions les plus importantes à prendre on cite la dotation de l'école primaire du statut d'établissement public et la création de groupements d'écoles primaires. Dans ce contexte, le Conseil des ministres de février 2018 a approuvé la dotation des écoles primaires de plus de 600 élèves du statut d'établissement public. Quant aux écoles qui ne répondent pas à cette condition, elles

devraient être regroupées à l’instar de ce qui est pratiqué dans le domaine de la santé pour les centres de santé de base.

Ces mesures permettront d'assurer l'efficacité et la transparence en abandonnant le recours à l’intervention des associations de développement local au sein des écoles primaires. Ces associations qui disposaient de crédits très importants intervenaient dans les écoles primaires du moment que ces écoles étaient fonctionnellement sous la tutelle du commissariat régional de l’éducation.

Malgré son importance de cette décision n'a pas été inscrite pour la deuxième année consécutive dans le projet de loi de finances pour l'année 2020. Le Ministère réclame toujours la discussion de cette demande au sein du comité de l'éducation depuis l'année dernière.

La stratégie du programme dans ce domaine se concentrera sur :

- Doter les cadres de direction des compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des tâches administratives et financières confiées. Cette activité représente une composante essentielle du projet d'appui aux fondements de l'enseignement primaire cofinancé par la Banque Mondiale. Ce projet s'appuie sur le soutien des compétences en leadership des cadres de gestion et principalement les directeurs des écoles primaires.
- Etablir une référence pour les qualifications requises en management administratif, gestion financière et intervention pédagogique qui devraient être acquises par les directeurs d'écoles primaires afin d'être adoptées comme critère de recrutement.
- Former les directeurs des instituts des métiers de l'éducation pour acquérir les aptitudes et compétences nécessaires au fonctionnement d'un établissement d'enseignement
- Établir un cadre pour l'organisation de la mission du directeur de l'école primaire et de son assistant.

3. Dépenses du programme

Les dépenses du programme des écoles primaires pour l'année 2020 étaient fixées à 2304410 MD contre 1860,054 MD en 2019, réparties comme suit :

Tableau 16 : Programmation des dépenses 2020 pour le cycle primaire

Libellé	Source de financement	Réalisations	LF 2019 (en 1000 DT)		Estimation	Différence (en 1000 DT)	Pourcentage %
		2018	Ancienne allocation	Nouvelle allocation	2020		
Dépenses de rémunération	Source de l'Etat	1564912	1745337	1745337	2137742	392405	22,48
	Budget	0	0	0	0	0	0
	Total section	1564912	1745337	1745337	2137742	392405	22,48
Dépenses de fonctionnement	Source de l'Etat	9663	13208	13208	62249	49041	371,3
	FPBE	8	8	8	8	0	0
	Total section	9671	13216	13216	62257	49041	371,07
Dépenses d'intervention	Source de l'Etat	22066	52063	52063	4063	-48000	-92,2
	FPBE*	0	0	0	0	0	
	Total section	22066	52063	52063	4063	-48000	-92,2
Dépenses d'investissement	Source de l'Etat	72117			103056	52310	103,08
	FPBE		50746	50746	0	0	
	Total section	72117			103056	52310	103,08
Dépenses des opérations financières	Source de l'Etat		0	0		0	
	FPBE		0	0		0	
	Total section		0	0		0	
Autres dépenses	Source de l'Etat					0	
	FPBE					0	
	Total section					0	
Total	Source de l'Etat	1668758	1861354	1861354	2307110	445756	23,95
	FPBE	8	8	8	8	0	0
	Total section	1668766	1861362	1861362	2307118	445756	23,95
	Total des sections	1668766	1861362	1861362	2307118	445756	23,95

* FPBE : Fonds Propres de Budget de l'Etat

3.1. Répartition des dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programmes, les sections et sources de financement

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement comme suit :

Tableau 17 : Répartition des crédits selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement (2020)

Section/Sous-programmes	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Cycle primaire A l'administration centrale	19 053 652	62 249 000	4 063 000	100 609 000		185 974 652
Cycle primaire en Tunis 1	72 985 511			83 000		73 068 511
Cycle primaire en Tunis 2	67 187 854			101 000		67 288 854
Cycle primaire à Ben Arous	99 998 942			65 000		100 063 942
Cycle primaire à Manouba	60 437 737			156 000		60 593 737
Cycle primaire Ariana	66 881 727			76 000		66 957 727
Cycle primaire Bizerte	93 183 702			108 000		93 291 702
Cycle primaire à Béja	61 779 247			65 000		61 844 247
Cycle primaire à Jendouba	86 581 677			104 000		86 685 677
Cycle primaire à Nabeul	126 406 944			68 000		126 474 944
Cycle primaire à Zaghouan	38 150 616			86 000		38 236 616
Cycle primaire à Siliana	58 601 035			64 000		58 665 035
Cycle primaire au Kef	68 670 309			76 000		68 746 309
Cycle primaire à Kasserine	114 582 598			111 000		114 693 598
Cycle primaire à Kairouan	125 207 269			121 000		125 328 269
Cycle primaire de Sousse	105 065 483			117 000		105 182 483
Cycle primaire à Monastir	93 981 006			89 000		94 070 006

Cycle primaire à Mahdia	82 604 305			86 000		82 690 305
Cycle primaire à Sfax 1	89 412 887			123 000		89 535 887
Cycle primaire à Sfax 2	95 430 209			107 000		95 537 209
Cycle primaire à Sidi Bouzid	114 968 344			143 000		115 111 344
Cycle primaire à Gafsa	91 450 524			115 000		91 565 524
Cycle primaire à Tozeur	31 957 289			72 000		32 029 289
Cycle primaire à Kébili	44 712 695			72 000		44 784 695
Cycle primaire à Gabes	86 056 363			81 000		86 137 363
Cycle primaire à Médenine	102 320 192			98 000		102 418 192
Cycle primaire à Tataouine	40 073 883			60 000		40 133 883
Total	2 137 742 000	62 249 000	4 063	103 056 000		2 307 110 000

3.2. Dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération, engagement et paiement, ont constitué pour le programme du cycle primaire pour l'année 2020 ont atteint 2137,742 MD contre 1745,337 en 2019, soit une augmentation de 392405 MD ce qui est équivalent à 22,48%.

3.3. Frais de gestion

Les dépenses de gestion, engagement et paiement, ont constitué pour le programme du cycle primaire pour l'année 2020 sont fixées à 62,257 MD contre 11.908 en 2019, soit une augmentation de 50,341 MD équivalant 422,7%.

3.4. Dépenses d'intervention

Les dépenses des interventions, engagement et paiement, pour le programme du cycle primaire pour l'année 2020, sont de 4,063 MD contre 52,063 MD en 2019, soit une diminution de 48000 mille dinars ce qui correspond à – 92,2%

3.5. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le programme de la phase primaire pour l'année 2020 ont été fixées à 103,056 MD contre 50,746 MD pour l'année 2019, soit une augmentation de 52,310 MD ce qui est équivalent à 103,08 %.

Ces dépenses sont réparties selon les sous-programmes comme suit :

Tableau 18: Programmation des dépenses 2020 pour le cycle primaire

Section/sous-programme	Réalisation	LF 2019	Prévision		Différence MD	%
	2018	Ancienne classification	Nouvelle classification	2020		
Cycle primaire central	8 212	26 492	26 492	100 609	74 117	279,8
Cycle primaire à Tunisi 1	1 865	658	658	83	-575	-87,4
Cycle primaire à Tunisie 2	2 839	678	678	101	-577	-85,1
Cycle primaire à Ben Arous	2 595	1 057	1 057	65	-992	-93,8
Cycle primaire à Manouba	3 056	549	549	156	-393	-71,6
Cycle primaire à l'Ariana	3 328	1 118	1 118	76	-1042	-93,2
Cycle primaire à Bizerte	2 015	1 288	1 288	108	-1180	-91,6
Cycle primaire Béja	1 582	671	671	65	-606	-90,3
Cycle primaire à Jendouba	2 363	1 251	1 251	104	-1147	-91,7
Cycle primaire à Nabeul	3 423	1 002	1 002	68	-934	-93,2
Cycle primaire à Zaghouan	3 376	748	748	86	-662	-88,5
Cycle primaire à Siliana	1 375	674	674	64	-610	-90,5
Niveau primaire au Kef	1 272	636	636	76	-560	-88
Cycle primaire à Kasserine	3 450	1 231	1 231	111	-1120	-90,9
Cycle primaire à Kairouan	2 620	2 817	2 817	121	-2696	-95,7
Cycle primaire de Sousse	1 759	1 003	1 003	117	-886	-88,3
Cycle primaire à Monastir	2 076	703	703	89	-614	-87,3
Cycle primaire à Mahdia	3 729	1 118	1 118	86	-1032	-92,3
Cycle primaire Sfax 1	2 702	902	902	123	-779	-86,4
Cycle primaire à Sfax 2	2 051	897	897	107	-790	-88
Cycle primaire à Sidi Bouzid	4 020	1 645	1 645	143	-1502	-91,3
Cycle primaire à Gafsa	2 173	682	682	115	-567	-83,1

Cycle primaire à Tozeur	657	331	331	72	-259	-78,2
Cycle primaire à Kébili	1 821	602	602	72	-530	-88
Cycle primaire à Gabes	2455	740	740	81	-659	-89
Cycle primaire à Médenine	3 416	800	800	98	-702	-87,75
Cycle primaire à Tataouine	1 890	453	453	60	-393	-86,75
Total	72 117	50 746	50 746	103 056	52 310	50.75

Ces dépenses peuvent également être allouées comme suit :

Tableau 19 : Les nouveaux projets et les projets en cours d'achèvement projets selon la source de financement

Libellé	Ressources générales de budget	Ressources de prêts extérieurs	Total
Projets en cours d'achèvement	32 569	19 000	51 569
Nouveaux projets	29 038	22 449	51 487
Total	61 607	41 449	103 056

Les dépenses d'investissement ont évolué au niveau des engagements et des crédits de paiement comme suit :

Tableau 20 : Nouveaux projets et projets en cours d'achèvement par crédits d'engagement et paiement

Sections/sous-programmes	Réalizations de 2018		LF 2019		Estimations 2020		L'évolution des crédits	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Projets en cours d'achèvement	-	-	100	17 850	86 064	51 569	85 964	33 719
Nouveaux projets	-	-	129 970	32 896	134 471	51 487	4 501	18 591
Total	28 802	72 117	130 070	50 746	220 535	103 056	90 465	52 310

Programme n°2 : Cycle préparatoire et lycées secondaires

Responsable du programme :
M. Hatem Amara, Directeur Général du Cycle enseignement de base et enseignement secondaire

1- Présentation du programme et de sa stratégie

1.1. Mission du programme

Le programme couvre tous les niveaux du l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire.

✓ L'étape du cycle préparatoire

Avec ses deux parcours général et technique, le cycle d'enseignement de base vise à permettre à l'apprenant de posséder des compétences en communication en langue arabe et en deux langues étrangères (français et anglais) ainsi que des connaissances et des compétences requises dans les mathématiques, les sciences et la technologie. Le cycle enseignement de base vise aussi le développement du sens des valeurs nationales et des valeurs universelles chez l'apprenant.

Cette étape vise également à préparer l'élève à poursuivre ses études secondaires, ou à s'inscrire à un cycle de formation professionnelle et à s'intégrer dans la société.

L'enseignement de base se caractérise par la consolidation des acquis et des connaissances reçues par l'élève au primaire et son développement pour le préparer à poursuivre ses études au niveau secondaire.

✓ Enseignement secondaire

Cette étape vise à fournir aux élèves, en plus d'une solide culture générale, une formation approfondie dans l'un des domaines de la connaissance ou une formation spécialisée dans l'une de ses branches. L'objectif est de leur permettre de poursuivre leurs études au niveau universitaire ou d'intégrer une formation professionnelle ou d'entrer dans la vie professionnelle. L'enseignement secondaire comprend :

- Une première année "conjointe" caractérisée par une formation équilibrée dans les domaines des langues, des sciences humaines et des sciences, et vise à soutenir et approfondir les connaissances de l'élève.
- Une deuxième année (le parcours) : son objectif est de démontrer le penchant des aptitudes de l'élève vers une spécialité et d'inculquer les connaissances de base pour une orientation vers une branche ou spécialité.
- Deux ans dans la "spécialité" (branche) pour préparer l'examen du baccalauréat.

Notant que l'enseignement secondaire comprend également la section « sport », qui dure 4 ans.

L'enseignement secondaire est couronné par un examen national au cours duquel les élèves qui réussissent obtiennent le baccalauréat.

1.2. Orientations stratégiques du programme

Les tendances les plus importantes liées au programme du cycle préparatoire et secondaire peuvent être synthétisées comme suit :

- Renforcer le principe d'équité et d'égalité des chances entre les groupes et les régions / l'intégration scolaire ;
- Améliorer les acquis des élèves, notamment dans le domaine des langues ;
- Résister à l'échec scolaire et au décrochage scolaire précoce ;
- Rationaliser le système d'orientation scolaire pour renforcer et encourager l'orientation vers les domaines scientifique et technique et limiter contrepartie l'orientation vers les lettres et l'économie-gestion. Ces derniers domaines ont occupé plus que 50% du total des orientés dans certains commissariats. Il est encore prévu de diversifier les domaines en créant un parcours technologique qui aboutit à un baccalauréat technologique. Ce domaine sera mis en place en coordination avec les Ministères de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Adopter la formation professionnelle du cadre pédagogique et abandonner le système du recrutement direct. La formation est à assurer dans les instituts supérieurs à travers un master en sciences de l'éducation. Cette mesure concerne également les directeurs des écoles de

base et les lycées pour qu'ils soient à leurs tours formés au sein des instituts supérieurs de formation des enseignants.

- Développer l'emploi du numérique en réaction aux changements rapides que connaissent les mondes numérique et virtuel. Aujourd'hui la relation de l'élève avec cette technologie impose son adoption dans le processus éducatif.

1.3. Les principales données statistiques du cycle préparatoire et secondaire

Le tableau suivant présente les données de base les plus importantes pour le cycle de l'école de base et le secondaire au cours des dernières années :

Tableau 21 : Données de base sur le cycle préparatoire et secondaire

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'établissements d'enseignement	1496	1508	1510	1516*
Nombre d'élèves (enseignement de base s et secondaire)	905640	894305	906669	909794**
Nombre de classes (enseignement de base s et secondaire)	35538	35301	34577	34559
Nombre d'enseignants (enseignement de base s et secondaire)	77443	76185	75084	74376

*Le nombre d'établissements comprend l'enseignement général 1431 et technique 85

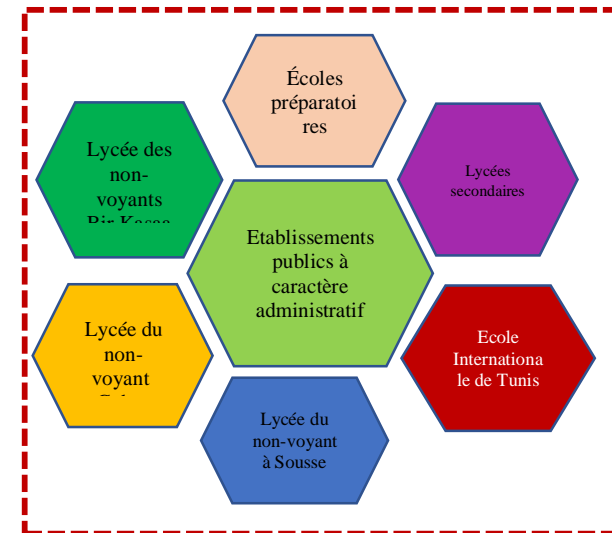
**Le nombre d'élèves comprend l'enseignement général 696 899

Président du programme

Le sous-programme central N°1 : S.P. Cycle enseignement de base et secondaire

Président du sous-programme
Le Directeur Général du cycle enseignement
de base et secondaire

Unité opérationnelle centrale N°1
Administration des enseignement de base et secondaire



Niveau central

Le sous-programme régional N°2
Cycles préparatoire et secondaire du
commissariat régional de l'éducation Tunis 1

Le président du sous-programme
régional N°2 : Le commissaire
régional de l'éducation à Tunis 1

Le sous-programme régional N°27
cycle enseignement de base et secondaire
commissariat régional de l'éducation Tataouine

Le président du sous-programme
régional N°27 : Le commissaire
régional de l'éducation à Tataouine

Les acteurs publics : inexistantes

La nouvelle structure de la mission du programme du cycle enseignement de base et secondaire dans le cadre de l'implémentation : sous-programmes et unités opérationnelles

Programme du cycle préparatoire et secondaire	Sous-programme	Caractère	Les intervenants	Sous-programmes au niveau régional
	Cycle préparatoire et secondaire à la Direction Centrale	Direction centrale	Direction générale du cycle enseignement de base et secondaire	
	Institutions à caractère administratif	<p>Les écoles préparatoires</p> <p>Les lycées secondaires</p> <p>Ecole Internationale de Tunis</p> <p>Lycée du non-voyant Sousse</p> <p>Lycée du non-voyant. Cité Hached Bir El-Kasaa</p> <p>Lycée du non-voyant Gabes</p>		

Le budget du programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 est réparti selon les activités comme suit :

Tableau 22 : Budget du programme du cycle préparatoire et secondaire par activités (2020)

Programme	Activités	Estimations 2020
Enseignement préparatoire et secondaire	Pilotage du cycle préparatoire et secondaire	37 990
	Infrastructure	119 670
	Éducation et vie scolaire	3 356 560
	Direction des Institutions	54 988
Total		3569208

2. Performance du programme

2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performance

Sur la base de la réalité du programme mentionné ci-dessus, trois objectifs ont été identifiés pour la prochaine étape, à savoir :

1. Améliorer les acquis des élèves ;
2. Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce ;
3. Améliorer les pourcentages d'orientation vers les domaines scientifiques et techniques.

Il convient de souligner que la fixation de ces objectifs et de leurs indices de mesure ne signifie pas que la mission du cycle préparatoire et secondaire va se limiter uniquement à ces objectifs. Cela juste répond à une priorisation adoptée durant la période à venir en raison de l'importance des objectifs fixés et des lacunes qui ont été constatées.

2.1.1. Premier objectif : améliorer les acquis des élèves

L'équipe du programme vise à améliorer les rendements internes des écoles de l'enseignement de base et des lycées en offrant toutes les conditions et chance de réussite car il est important de doter l'apprenant de compétences cognitives, professionnelles et émotionnelles en réduisant le taux d'échec et les taux d'abandon et en améliorant les résultats.

Dans ce contexte, les modules de l'arabe, du français et des mathématiques sont considérés comme une préoccupation importante du programme et représentent l'une des priorités du Ministère. Ces trois modules représentent ensemble les aptitudes et compétences minimales requises que l'élève doit acquérir à la fin de l'étape.

Le programme cherche, à travers cet objectif, à mettre en évidence dans quelle mesure les élèves atteignent le niveau minimum de maîtrise des langues et des mathématiques et à identifier les taux d'échec et d'abandon au collège et au secondaire.

Tableau 23 : Evolution des indicateurs de mesure de l'objectif amélioration des acquis des élèves

Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves	Unité	Réalizations				Prévision		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice 1.1 : Pourcentage des élèves du bac ayant la moyenne et plus en langue Arabe	%	47.15	14.38	44.93	45	50	55	56
Indice 1-2 : Pourcentage des élèves du bac ayant la moyenne et plus en Français	%	15.7	7.89	14.86	20	25	30	35
Indice 1-3 : Pourcentage des élèves du bac ayant la moyenne et plus en mathématiques	%	26.79	10.24	17.36	20	25	30	35

2.1.2. Deuxième objectif : remédier à l'échec et au décrochage précoce

Alors que l'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, le système éducatif connaît des décrochages d'élèves avant cet âge. Ce décrochage est soit volontaire soit en raison des mauvais résultats au niveau de l'école primaire. Le phénomène s'accroît à partir de la septième année de l'école de base. Un ensemble de facteurs coïncident dans l'aggravation de ce phénomène multidimensionnel qui intègre les aspects économiques, sociaux, culturels et du savoir. Il s'agit de facteurs qui diffèrent selon les régions et leurs spécificités économiques.

Le Ministère s'emploie aujourd'hui à résister à ce phénomène à travers un certain nombre de projets tels que l'école de la deuxième chance et l'adoption d'un mécanisme multidimensionnel basé sur le contrôle, le suivi, le soutien et la mise en valeur de la dimension culturelle.

En coordination avec d'autres partenaires, notamment le Ministère des Affaires Sociales, l'Union Tunisienne de la Solidarité Sociale et les associations de la société civile, le ministère fournit des aides en nature aux élèves pour couvrir les frais d'études ainsi que des bourses aux élèves pensionnaires et

demi-pensionnaires. Ces actions visent directement à réduire le phénomène de l'échec et du décrochage précoce D'autres projets tels que la réhabilitation des blocs sanitaires et l'amélioration des services aux élèves, en particulier la cantine scolaire, et dans une moindre mesure le transport scolaire et le foyer.

Par ailleurs, l'accompagnement des élèves et le renforcement de la fonction de suivi contribuent à anticiper la décision :

- du parent ou de l'élève si l'interruption est volontaire ou ;
- du conseil de classes si la décision est liée aux mauvais résultats.

Les bureaux de sensibilisation des élèves jouent un rôle important dans ce cadre puisqu'ils représentent un espace qui rassemble des représentants du Ministère de l'Éducation, de la Santé et des Affaires sociales pour assurer l'écoute. L'écoute de l'élève est assurée dans des conditions favorables en garantissant la confidentialité et en offrant le confort nécessaire à l'élève en vue de l'inciter à s'exprimer sur ses problèmes et permet ainsi à l'équipe en charge du dossier de trouver les solutions appropriées.

Même en cas d'abandon scolaire, la relation avec l'école peut persister avec la possibilité de réintégration dans le système éducatif à travers l'outil de l'école de deuxième chance. Dans ce cas, une prise en charge de l'accompagnement et de la supervision sera garantie afin de réussir le processus de réintégration. Dans ce cadre une collaboration avec l'un des centres de formation professionnelle est prévue pour une intégration sur le marché du travail.

Par ailleurs le Ministère de l'éducation a été choisi parmi les ministères pilotes pour assurer une consécration d'un budget respectant la question du genre et ce conformément :

- au chapitre n°18 de la nouvelle loi organique du budget n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la consécration explicite d'un budget respectant les questions du genre et qui stipule ce qui suit : «Le chef de programme travaille à l'élaboration du budget sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les groupes de la société sans discrimination ... »
- à la note circulaire du Chef du Gouvernement n°9 du 29 mars 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'année 2020, qui a appelé tous les Ministères à impliquer le principe de l'égalité des chances dans la préparation de leurs budgets et à œuvrer à sa concrétisation..

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Éducation s'est fixé les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de toutes les catégories de la société et atteindre l'équité et l'égalité des chances par genre.
- Améliorer la transparence des politiques publiques ;
- Promouvoir une véritable égalité entre hommes et femmes ;
- Réduire la pauvreté avec un meilleur ciblage dans l'utilisation des fonds publics ;
- Renforcer l'efficacité économique et contribuer à assurer une vie décente.

Cette approche a été adoptée par le programme d'enseignement du cycle école de base et secondaire, dans le but de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire. Ce choix est justifié par les taux d'abandon et d'échec élevés durant ces deux phases. Par conséquent, le chef du programme du cycle école de base et secondaire a adopté cette approche en introduisant le genre dans le troisième objectif du programme à travers un indicateur qualitatif lié à :

- ✓ Pourcentage d'élèves de sexe masculin qui ont échoué ou abandonné l'école et qui ont été intégrés dans un établissement d'enseignement ou de formation.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette approche au sein du Ministère, un comité chargé de veiller au respect de l'application du principe de l'équité et de l'égalité des chances entre femmes et hommes et entre les différentes catégories de la société dans la préparation du budget, a été créé. Ce comité est chargé, entre autres, de la réalisation d'un plan d'action visant la concrétisation de ce principe. Il se compose de :

- Chef de l'Unité de Gestion de Budget par Objectifs Président
- Chef du programme du cycle enseignement de base et enseignement secondaire Membre
- Le Directeur Général des affaires financières Membre
- Le Directeur Général de la planification, des statistiques
et des systèmes d'information Membre

- Le Directeur Général de la coopération internationale Membre
- Directeur de l'Observatoire de l'Education Membre

Le chef du comité peut également convoquer toute personne qu'il juge capable d'apporter une contribution. Le comité est chargé de :

- ✓ L'établissement d'un plan d'action pour élaborer le budget de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre les différentes catégories de la société.
- ✓ Déterminez le cadre de la capacité à la performance.

L'ensemble de ces aspects ont amené l'équipe du programme à concentrer l'attention sur les trois indicateurs suivants :

Tableau 24 : Indices de l'objectif : remédier à l'échec et au décrochage précoce

Objectif 2 : remédier à l'échec et au décrochage précoce	Unité	Prévision					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice 1-2 : taux d'échec	%	20.3	20	19.5	19	18.5	18
Indice 2-2 : taux d'abandon	%	11.6	11.3	11	10.9	10.8	10.7
Indice -2-3 : le nombre d'élèves masculins ayant intégrés les établissements d'enseignement ou de formation (école de la deuxième chance).	%	-	-	500	800	1000	1200

2.1.3. Le troisième objectif : améliorer les pourcentages des orientés aux branches scientifiques et techniques

La nécessité de revoir le système d'orientation scolaire dans son ensemble à travers la diversification des filières et l'orientation vers la création d'un baccalauréat technologique pour encourager l'orientation vers les branches ou sections techniques et les scientifiques, était une piste et un choix stratégique selon :

- le document du plan sectoriel de l'éducation ;

- et les rapports du dialogue national et de la restructuration de l'enseignement de base et secondaire.

En attendant la formation de la nouvelle structure du cycle préparatoire et secondaire, l'équipe du programme s'efforcera de limiter le nombre des élèves orientés vers les deux filières lettres et économie-gestion. En effet et dans certains commissariats régionaux, plus de la moitié des élèves de l'enseignement sont inscrits dans ces branches, ce qui se répercute négativement sur les taux de réussite à l'examen du baccalauréat.

Pour garantir l'atteinte de cet indicateur qualitatif, l'orientation scolaire fait l'objet d'une attention particulière en augmentant le nombre des chargés de l'orientation et de l'information scolaires et en garantissant ainsi l'encadrement nécessaire des élèves en phase d'orientation ce qui les motiverait à assister aux séances d'information organisées à cet effet.

Tableau 25 : Données sur l'objectif amélioration de la proposition des orientés vers les filières scientifiques et techniques

Objectif 3 : Améliorer les pourcentages d'orientation vers les filières scientifiques et techniques	Unité	Réalisations			LF	Prévisions		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice: 1-3 - Proportion d'élèves orientés aux filières lettres et d'économie-gestion à la fin de la deuxième année du secondaire	%	47	46.6	45	44.3	45.6	44	42
Indice : 2-3 Le nombre d'élèves par chargé d'information sur l'orientation scolaire	Nombre	-	-		2330	2100	2000	1900

Tableau 26 : Objectifs et indices de mesure du programme 2

Objectifs	Indices	Unité	Réalizations			LF 2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves	Indice 1.1 : La proportion d'élèves du bac ayant la moyenne et plus dans les matières arabes	%	38.93	47.15	51	46.08*	50	52	55
	Indice 1-2 : Pourcentage d'élèves du bac ayant la moyenne et plus en Français	%	19.99	15.7	18	16.44	20	25	30
	Indice 1-3 : Pourcentage d'élèves du bac ayant la moyenne et plus en mathématiques	%	23.60	26.79	29	18.62	20	22	25
Objectif 2 : Remédier à l'échec et au décrochage précoce	Indicateur 1.2 : Taux d'échec	%	20.3	20	19.5	19	18.5	18	20.3
	Indicateur 2-2 : Taux d'abandon	%	11.6	11.3	11	10.9	10.8	10.7	11.6
	Indicateur 2-3 : Nombre d'élève de sexe masculin intégrés dans des établissements d'éducation et de formation professionnelle	%	-	-	-	-	500	1000	1200-
Objectif 3 : Améliorer les pourcentages d'orientation aux filières scientifiques et techniques	Indicateur 3.1 : pourcentage des élèves orientés vers les filières lettres et économie-gestion e à la fin de la deuxième année secondaire	%	<u>47</u>	<u>46.6</u>	45	44.3	45.6	44	42
	Indicateur 3.2 : Nombre d'élèves pour chaque chargé de l'information et de l'orientation scolaire	Nombre	-	-		2330	2100	2000	1900

Tableau 27 : Objectifs, indicateurs, axes d'intervention et activités du programme 2

Objectifs	Indices	Axes d'intervention	Activités
Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves	Indice 1-3 : La proportion d'élèves du bac ayant la moyenne et plus dans les matières arabes	Modernisation d'approches et de méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de la deuxième année section économie-gestion • Programme de la troisième année section économie-gestion • Programme de la quatrième année section économie-gestion
	Indice 1-4 : Pourcentage d'élèves du bac ayant la moyenne et plus en Français		<ul style="list-style-type: none"> • Programmes du cycle collège : septième, huitième et neuvième années. • Programme de première année est un tronc commun • Programme de deuxième année parcours sciences et informatique • Programme pour les troisième et quatrième années, sections sciences et techniques
	Indice 1-5 : Pourcentage d'élèves du bac ayant la moyenne et plus en mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des ressources humaines • Développement de l'infrastructure • Développer le système de direction et de gestion 	
Objectif 2 : S'attaquer à l'échec et au décrochage précoce	Indice 1.2 : taux d'échec	Développement de la vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le réseau de bureaux d'accompagnement des élèves et activer leur rôle dans l'encadrement. • Remédier à l'échec et décrochage précoce • École de la deuxième chance • Travail social dans l'environnement scolaire • Santé scolaire • Cantine scolaire • Activités culturelles et sportives
	Indice 2-2 : taux d'abondant		
	Indice 2.3 : Pourcentage d'établissements qui comprennent un bureau d'encadrement des élèves		
	Indice -2-4 : Nombre d'élèves pris en charge dans le cadre de l'école de la deuxième chance		
Objectif 3 : Améliorer les pourcentages d'orientation aux filières scientifiques et techniques	Indicateur 4.1 : pourcentage des élèves orientés vers les filières lettres et économie-gestion e à la fin de la deuxième année secondaire		Formation des conseillers en orientation et en information scolaire
	Indicateur 4.2 : Nombre d'élèves pour chaque chargé de l'information et de l'orientation scolaire		Préparation d'une plateforme d'orientation scolaire

2.2. Activités du programme

2.2.1. Modernisation des approches et des méthodes pédagogiques

Il convient de rappeler que le processus de révision des approches et des méthodes pédagogiques des programmes a été lancé dans le programme du cycle primaire avec les programmes de l'année préparatoire et de la première année. Ce processus se poursuit avec le programme d'enseignement de base et secondaire. Dans ce cadre, l'équipe du programme achèvera la mise à jour des trois programmes suivants et lancera de nouveaux projets :

1) Le module informatique

- Programmes du cycle collège : septième, huitième et neuvième.
- Programme de la première année tronc commun (création)
- Programme pour la deuxième année de l'enseignement secondaire
- Programme des troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire

2) Programme d'économie

- Programme de deuxième année branche économie-gestion
- Programme de troisième année branche économie-gestion
- Programme de quatrième année branche économie-gestion

3) Matière éducation technologique

- Programmes du cycle collège : septième, huitième et neuvième.
- Programme de la première année du tronc commun
- Programme de la deuxième année branche des sciences et de l'informatique
- Programme de troisième et quatrième année branche sciences techniques

Le Ministère cherche à mettre à jour un certain nombre de programmes prioritaires. La mise en place de nouveaux programmes prendra en compte les développements scientifiques récents et suivra le rythme accéléré du développement scientifique. Ces programmes intégreront des approches innovantes en rapport avec les compétences vitales ainsi qu'un ensemble de valeurs universelles. À cet

égard, la modernisation des programmes d'histoire, de géographie, des sciences de la vie et de la terre a été lancés.

2.2.2. Développement de la vie scolaire

Le Ministère se déploiera à soutenir et à développer tous les aspects liés à la vie scolaire à travers :

- Le développement des services d'accompagnement des élèves, notamment des transports et des services de subsistance. Il convient de noter qu'un office des œuvres scolaires a été créé pour assurer ces services afin que les directeurs d'établissements d'enseignement se consacrent aux aspects pédagogiques, au suivi et à l'évaluation.
- L'activation du rôle des clubs scolaires dans les domaines de l'éducation, du divertissement et du volontariat dans les écoles préparatoires et les lycées, en partenariat avec le tissu associatif.
- La mise en place d'une stratégie visant la découverte du potentiel et des talents dans les domaines culturel, artistique et sportif et leur prise en charge à travers des programmes spéciaux pour les encadrer dans leurs domaines d'excellence, en coordination avec toutes les parties impliquées dans les affaires scolaires.
- L'élargissement du réseau des bureaux d'accompagnement des élèves et l'activation de leur rôle d'encadrement et de supervision des élèves :
 - Lutte contre l'échec et le décrochage précoce
 - École de la deuxième chance
 - Travail social en milieu scolaire
 - Santé scolaire
 - Nourriture scolaire
 - Activités culturelles et sportives

2.2.3. Habilitation des ressources humaines

La formule de recrutement d'enseignants du cycle de l'enseignement de base et du secondaire a été modifiée. En effet, un master professionnel en sciences de l'éducation a été créé pour former des professeurs de l'enseignement de base et secondaire. Parallèlement, un concours a été organisé dans le

but de sélectionner des candidats à cette formation dans les établissements d'enseignement supérieur. Actuellement l'opération d'inscription dans ce parcours de formation connaît un trébuchement car les sélectionnés par le concours refusent de s'inscrire en raison du rejet par ces candidats de la formule de recrutement proposée. En conséquence, une formule alternative a été recherchée selon laquelle il a été convenu de recruter les candidats retenus à partir du 15 septembre 2019 au rang d'enseignant ou de professeur du secondaire. Effectivement, le processus de recrutement a débuté avec la rentrée scolaire et a concerné 2365 diplômés qui seront titularisés par lots. Dans le même cadre, une coordination est en cours avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la mise en place d'un master en sciences de l'éducation.

2.2.4. Développement des infrastructures

Le Ministère s'emploiera à poursuivre l'effort de prise en charge et de maintenance de l'infrastructure des établissements d'enseignement qui représentent la plus grande part des crédits du titre II, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 28 : Affectation des dépenses titre II

Projet	En 1000 dinars	
	Engagement	Payement
Equipement et entretien des écoles d'enseignement de base et lycées secondaires	64060	26150
Equipement et entretien des foyers et restaurants scolaires	10040	5014
La construction de 5 laboratoires techniques, technologiques et scientifiques	1666	834
Acquisition d'équipements pédagogiques pour les écoles préparatoires	9000	1800
Acquisition d'équipements pédagogiques pour les établissements spécifiques aux non-voyants	500	250
Acquisition d'équipements informatiques pour le compte des écoles de base et lycées	6500	1100
Equipement des restaurants (BEI)	1036	300
Acquisition d'équipements pour le compte des établissements d'éducation	1500	300
Construction du collège Borj Toumi au Battane Manouba (BEI)	225	175
Construction du collège Mornaguia Manouba dans le cadre de construction de complexes éducatifs	315	225
Construction du collège Borj Elifa au Kef (BEI)	315	225
Construction du collège Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa Sfax	225	175
Construction du collège Centre Aloulou Sfax Sud (BAD 2)	225	175
Construction de la tranche 2 du collège El-Mansoura Siliana	800	400
Construction d'un lycée secondaire Ouechtata Nefza Béja	4000	300
Construction du lycée International de Tunis (BEI)	300	150

Dans le cadre du lancement d'études liées à la création de 6 écoles préparatoires et 3 instituts secondaires le montant de 1,775 MD a été alloué. La répartition par gouvernorat est fournie par le tableau ci-dessous :

Tableau 29 : Distribution des créations d'écoles préparatoires et lycées secondaires par gouvernorat

Gouvernorat	Ecoles préparatoires
Manouba	Bourj Tomi Al Batan (Banque européenne d'investissement)
	El-Monrnaguia (dans le cadre de la création des Compus Banque européenne d'investissement)
Adéquate	École préparatoire Bourj Al-Ifa Bembit (Banque européenne d'investissement)
Siliana	Le deuxième volet de l'école préparatoire de Mansoura
Sfax 1	Ecole préparatoire Ibn Sharaf à Bir Ali Bin Khalifa (Banque européenne d'investissement)
Sfax 2	Ecole préparatoire Aloulou Sfax sud (Banque africaine de développement)
Gouvernorat	Lycées secondaires
Tunisie 1	International de Tunis (Banque européenne d'investissement)
	Arts et métiers (Banque européenne d'investissement)
Sfax 2	El Aouebed (dans le cadre de la création des Compus- Banque européenne d'investissement)

2.2.5. Développement du système de pilotage et de gestion

Dans le cadre de la facilitation et de la simplification des procédures, le Ministère a décidé de procéder à imposer l'enregistrement à distance à tous les élèves du cycle préparatoire et secondaire en coordination avec les trois opérateurs de télécommunication. Cette expérience a été réalisée après avoir essayé l'année écoulée la même tentative mais avec la Poste Tunisienne et Société Monétique Tunisienne et après avoir réalisé une évaluation en conséquence.

Parmi les difficultés rencontrées il y a celle qui est liée à la décision d'effectuer le paiement exclusif par téléphone. Le Ministère veillera à renforcer l'utilisation des technologies modernes dans le domaine de la communication interne et externe. Il renforcera également les capacités des Directeurs d'établissements d'enseignement dans le domaine du management administratif et financier.

3. Dépenses du programme

Les dépenses du programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 3563.908 MD contre 3181.332 MD en 2019 réparties comme suit :

Tableau 30 : Programmation des dépenses du programme du cycle préparatoire et secondaire (2020)

Libellé	Sources de financement	Réalisations 2018	LF 2019		Prévisions 2020	Différence	Pourcentage %
			Ancienne répartition	Nouvelle répartition			
Dépenses de rémunérations	Ressources de l'Etat	2707588	2958637	2958637	3 366 519	407 882	13,79
	RPEP		0			0	0
	Total section	2707588	2958637	2958637	3366519	407 882	13,79
Dépenses de fonctionnement	Ressources de l'Etat	56 045	77354	77354	82 618	5 264	6,81
	RPEP	10 602	10614	10614	12 231	1 617	15,23
	Total section	66 647	87 968	87 968	94 849	6 881	7,82
Dépenses d'intervention	Ressources de l'Etat	5 885	401	401	401	0	0
	RPEP	0			0	0	
	Total section	5 885	401	401	401	0	0
Dépenses d'investissement	Ressources de l'Etat	126 157	147 640	147 640	119 670	-27 970	-18,94
	RPEP	0	0	0	0	0	0
	Total section	126 157	147 640	147 640	119 670	-27 970	-18,94
Dépenses d'opérations financières	Ressources de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	RPEP	0	0	0	0	0	0
	Total section	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	Ressources de l'Etat	0		0	0	0	0
	RPEP	0	0	0			
	Total section	0		0	0	0	0
Total	Ressources de l'Etat	2 895 675	3184032	3184032	3 569 208	385 176	12
	RPEP	10 602	10 614	10 614	12 231	1617	15
	Total section	2 906 277	3196646	3196646	3 581 439	384 793	10,7
	Total des sections	2 906 277	3196646	3196646	3 581 439	384 793	10,7

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature de la dépense et les sources de financement comme suit :

Tableau 31 : Dépenses de programme de l'année 2020, par sous-programmes, classe et sources de financement

Sous-programmes	Section	Dépenses de rémunérations	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses d'opérations financières	Total
Cycle d'enseignement de base et secondaire à l'administration centrale		32 690 053	82 618 000	401 000	108 909 000		224 618 053
Cycle d'enseignement de base et secondaire à Tunis 1		155 878 325			1 284 000		157 162 325
Cycle préparatoire et secondaire à Tunisie 2		130 763 345			246 000		131 009 345
Cycle préparatoire et secondaire à Ben Arous		169 090 519			946 000		170 036 519
Cycle préparatoire et secondaire à Manouba		109 113 133			646 000		109 759 133
Cycle préparatoire et secondaire à l'Ariana		130 647 785			346 000		130 993 785
Cycle préparatoire et secondaire à Bizerte		157 243 258			146 000		157 389 258
Cycle préparatoire et secondaire à Béja		100 102 893			296 000		100 398 893
Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba		132 986 395			346 000		133 332 395
Cycle préparatoire et secondaire à Nabeul		191 406 100			124 000		191 530 100
Cycle préparatoire et secondaire à Zaghuan		64 689 252			246 000		64 985 252
Cycle préparatoire et secondaire à Siliana		89 494 586			646 000		90 140 586
Niveau primaire au Kef		100 076 149			673 000		100 749 149
Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine		162 740 954			153 000		162 893 954
Cycle préparatoire et secondaire à Kairouan		159 829 665			648 000		160 477 665
Cycle préparatoire et secondaire de Sousse		171 606 150			846 000		172 452 150
Cycle préparatoire et secondaire à Monastir		159 284 213			648 000		159 932 213
Cycle préparatoire et secondaire à Mahdia		131 582 218			46 000		131 628 218
Cycle préparatoire et secondaire Sfax 1		149 110 778			423 000		149 533 778
Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 2		114 890 166			423 000		115 313 166
Cycle préparatoire et secondaire à Sidi Bouzid		157 868 257			247 000		158 115 257
Cycle préparatoire et secondaire à Gafsa		137 251 426			251 000		137 502 426
Cycle préparatoire et secondaire à Tozeur		54 043 714			247 000		54 290 714
Cycle préparatoire et secondaire à Kébili		72 299 085			46 000		72 345 085
Cycle préparatoire et secondaire à Gabels		116 972 265			246 000		117 218 265
Cycle préparatoire et secondaire à Médenine		152 825 827			546 000		153 371 827
Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine		62 032 489			46 000		62 078 489
Total		3 366 519 000	77 318 000	401 000	119 670 000		3 569 208 000

3.1. Les dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération, engagement et paiement, pour le programme du cycle de l'enseignement de base et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à de 3366,519 MD contre 2958,637 MD en 2019, soit une augmentation de 407882 MD équivalent à 13,79%.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, engagement et paiement, pour le programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 82,619 MD contre 74,654 MD en 2019, soit une augmentation de 7.964 MD, soit 7,82%.

3.3. Dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention, engagement et paiement, pour le programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 0,401 MD restant stables par rapport à 2019.

3.4. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, engagement et paiement, pour le programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 119,670 MD contre 147,640 MD en 2019, soit une baisse de 27,970 MD équivalente à -18,94%.

Ces dépenses sont réparties selon par sous-programmes comme suit :

Tableau 32 : Programmation des dépenses 2020 pour le programme du cycle préparatoire et et secondaire

Sous-programmes / Section	Réalizations 2018	LF 2019		Prévisions 2020	Différence Mille dinars	Pourcentage %
		Ancienne affectation	Nouvelle affectation			
Cycle préparatoire à l'administration centrale	24 073	103 103	103 103	108 909	5 806	5,6
Cycle préparatoire et secondaire à Tunis 1	4 425	2 975	2 975	1 284	-1 691	-56,8
Cycle préparatoire et secondaire à Tunisie 2	3 171	1 431	1 431	246	-1 185	-82,8
Cycle préparatoire et secondaire à Ben Arous	4 833	2 871	2 871	946	-1 925	-67
Cycle préparatoire et secondaire à Manouba	2 793	2 158	2 158	646	-1 512	-70
Cycle préparatoire et secondaire à l'Ariana	4 968	1 417	1 417	346	-1 071	-75,6
Cycle préparatoire et secondaire à Bizerte	4 455	1 972	1 972	146	-1 826	-92,6
Cycle préparatoire et secondaire à Béja	2 703	2 403	2 403	296	-2 107	-87,7
Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba	4 554	1 236	1 236	346	-890	-72
Cycle préparatoire et secondaire à Nabeul	2 958	1 309	1 309	124	-1 185	-90,5
Cycle préparatoire et secondaire à Zaghouan	3 216	1 752	1 752	246	-1 506	-85,9
Cycle préparatoire et secondaire à Siliana	5 291	1 461	1 461	646	-815	-55,8
Niveau primaire au Kef	2 439	1 366	1 366	673	-693	-53
Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine	5 96	1 430	1 430	153	-1 277	-89,3
Cycle préparatoire et secondaire à Kairouan	6 284	2 234	2 234	648	-1 586	-71
Cycle préparatoire et secondaire de Sousse	3 132	2 151	2 151	846	-1 305	-60,6
Cycle préparatoire et secondaire à Monastir	3 778	1 828	1 828	648	-1 180	-64,5
Cycle préparatoire et secondaire à Mahdia	4 326	1 327	1 327	46	-1 281	-96,5
Cycle préparatoire et secondaire Sfax 1	5 878	2 478	2 478	423	-2 055	-82,9
Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 2	3 804	2 373	2 373	423	-1 950	-82,2
Cycle préparatoire et secondaire à Sidi Bouzid	2 750	1 121	1 121	247	-874	-77,9
Cycle préparatoire et secondaire à Gafsa	2 560	691	691	251	-440	-63,6
Cycle préparatoire et secondaire à Tozeur	3 809	1 035	1 035	247	-788	-76,1
Cycle préparatoire et secondaire à Kébili	3 278	676	676	46	-630	-93,2
Cycle préparatoire et secondaire à Gabes	3 933	1 202	1 202	246	-956	-79,5
Cycle préparatoire et secondaire à Médenine	6 131	2 830	2 830	546	-2 284	-80,7
Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine	1 514	810	810	46	-764	-94,3
Total	126 154	147 640	147 640	119 670	-27 970	-18,9

Toujours concernant les dépenses d'investissement, elles peuvent être affectées comme suit :

Tableau 33 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution et sources de financement

Libellé	Ressources générales de budget	Ressources de crédits extérieurs	Total
Projet en cours d'exécution	56 500	19 700	76 100
Nouveaux projets	39 458	4 012	43 570
Total	95 958	23 712	119 670

Les dépenses d'investissement ont évolué au niveau des engagements et des crédits de paiement comme suit :

Tableau 34 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution par engagement et paiement

Sections Sous-programmes	LF 2019		Prévisions 2020		Evolution des fonds	
	Engagement	Payement	Engagement	Payement	Engagement	Payement
Projets en cours d'achèvement	15828	146391	488719	76200	472891	-70291
Nouveaux projets	336372	129239	120986	43570	-215386	-85669
Total	352200	275630	609705	119770	257505	-155960

Tableau 35 : Sources de financement pour le programme du cycle préparatoire et secondaire (2020)

Libellé	LF 2019	Prévisions 2020	Différence	Pourcentage (%)
Les ressources générales de budget	143.660	95.957	-47.703	-33.3
Les ressources de financement extérieur par crédits affectés	3.980	23.713	19.733	+495.8
Total	147.640	119.67	-27.970	-18.9

Tableau 36 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution selon les sources de financement

Libellé	Les ressources générales de budget		Sources de crédit extérieur affecté		XX		Total	
	Engagement	Payement	Engagement	Payement	Engagement	Payement	Engagement	Payement
Projets en cours d'exécution	362,460	56,400	126,259	19,700			488,719	76,100

Nouveaux projets	71,355	39,557	49,631	4,013			120,986	43,570
Total	433,815	95,957	175,890	23,713			609,705	119,670

Programme n°3 : Pilotage et soutien

Responsable du programme :

M. Nouredine BERRJAB : Secrétaire Général du Ministère de l'éducation

L'orientation et les choix stratégiques pour le secteur de l'éducation ont été clarifiés avec la préparation du plan stratégique sectoriel de l'éducation 2016-2020. Les résultats du dialogue national pour la réforme du système éducatif basés sur les études de diagnostic et d'évaluation ont également été adoptés afin d'améliorer la performance du système éducatif.

La consécration dudit dialogue s'est faite selon une approche participative impliquant les différents acteurs du domaine éducatif avec pour objectif l'élaboration d'une vision stratégique claire basée sur les principes d'égalité et d'équité et la bonne gouvernance.

Les objectifs du programme de pilotage et de soutien ont été formulés :

- sur la base des orientations générales du système éducatif,
- conformément aux orientations du plan du secteur éducation
- en respectant les exigences de la phase actuelle
- et en coordination avec les directions générales qui composent le programme

Les objectifs du programme de pilotage et d'appui sont déclinés comme suit :

1. Présentation du programme et sa stratégie

1.1. Composantes du programme

Ce programme prévu en vertu de l'arrêté n°2238 de 2014 du 24 juin 2014 relatif à l'établissement de la liste des programmes des Ministères pilotes dans l'application du système de la gestion de budget par objectifs. Conformément au chapitre 5 de l'arrêté précité, ce programme comprend les autres des Directions Générales, les structures centrales et les institutions sous-tutelle du Ministère de l'Éducation qui n'interviennent pas directement avec les programmes opérationnels mais qui apportent aide et appui pour concrétiser les objectifs fixés. Concrètement,

il est question d'apporter des services spécialisés et d'appuyer techniquement tous les programmes de manière à permettre une meilleure élaboration et exécution du budget.

La direction de ce programme au sein du Ministère de l'éducation a été confiée au Secrétaire Général, compte tenu de sa supervision des structures techniques du Ministère. Cette approche met l'accent sur le rôle du chef de programme dans le suivi, l'évaluation et la supervision à moyen et long terme. Il peut faire appel aux structures et institutions spécialisées ayant un savoir-faire spécifique sous forme de "soutien" à l'instar des directions générales des affaires financières, juridiques, de la Coopération internationale. Il est également possible de faire appel aux services du Centre International de Formation des Formateurs et de Renouvellement Pédagogique ou le Centre National des Technologies de l'Education ou le Centre National de Formation et de Développement des Compétences ...

Le terme « soutien » qui est adopté dans l'intitulé du programme de pilotage et soutien, doit intégrer non seulement les fonctions de soutien mais aussi de prestation de services. Le président du programme, en coordination avec toutes les structures mentionnées, a toutes les prérogatives pour fixer ses objectifs et élaborer ses indicateurs et en assurer les conditions de réussite.

Par ailleurs, le programme de pilotage et de soutien joue un rôle très important dans la structuration de toutes les missions. Comme il intervient à toutes les missions et pour motif d'harmonisation et de compréhension, il lui est toujours attribué le numéro 9. Le choix du chiffre 9 s'explique par le fait que chaque mission ne peut pas dépasser 09 programmes au maximum.

De même l'importance du programme pilotage et soutien réside dans le double rôle joué par son responsable, car il est :

- ✓ un chef de programme indépendant et autonome fixant des orientations et des priorités qui se traduisent par des objectifs et qui se mesurent par des indicateurs qui concernent un ensemble d'activités ayant chacune un budget spécifique ;
- ✓ un chef de programme qui accompagne les autres programmes dans l'élaboration de leurs objectifs et l'exécution leurs budgets compte tenu de sa supervision directe des Directions Générales à compétences horizontales et des institutions sous-tutelle dans le cadre du dialogue de gestion. Ainsi les responsables des programmes techniques traitent avec le chef du programme pilotage et non avec les Directeurs Généraux et les responsables des institutions publiques.

En vertu de l'organisation structurelle du Ministère de l'Éducation publiée le 21 décembre 2009 et de l'organisation structurelle des commissariats régionaux à l'éducation publiée le 6 septembre 2010, la carte du programme de pilotage et d'appui comprend les structures et institutions aux niveaux central, régional et local comme suit :

La nouvelle structure de la mission du programme de pilotage et de soutien dans le cadre de l'implémentation : programmes,

Programme de pilotage et de soutien	Sous-programme	Caractère administratif	Intervenants	Les sous-programmes à l'échelle régionale
	Pilotage et soutien aux Administrations centrales	Directions Centrales	Cabinet + autres Directions Centrales (Pilotage et DAF*)	
	Directions Centrales	Infrastructure		Pilotage et soutien à Tunisie 2
	Direction Centrale	Concours Nationaux		Pilotage et soutien à Ben Arous
	DGCA**	Centre National de Maintenance		Pilotage et soutien à Manouba
	DGCA	Centre National de Formation et de de la promotion des Compétences		Pilotage et soutien à l'Ariana
	DGCA	Institut des Métiers de l'Education et de la Formation		Pilotage et soutien à Bizerte
	DGCA	Office des Ouvres Scolaires		Pilotage et soutien à Béja
	DGACNA***	Centre National des Technologies en Education		Pilotage et soutien à Jendouba
	DGACNA	Centre National de Formation des Formateurs et de la Rénovation Pédagogique		Pilotage et soutien à Nabeul
	DGACNA			Pilotage et soutien à Zaghouan
				Pilotage et soutien à Siliana
				Niveau primaire au Kef
				Pilotage et soutien à Kasserine
				Pilotage et soutien à Kairouan
				Pilotage et soutien à Sousse
				Pilotage et soutien à Monastir
				Pilotage et soutien à Mahdia
				Pilotage et soutien à Sfax 1
				Pilotage et soutien à Sfax 2
				Pilotage et soutien à Sidi Bouzid
				Pilotage et soutien à Gafsa
				Pilotage et soutien à Tozeur
				Pilotage et soutien à Kébili
				Pilotage et soutien à Gabes

			Centre National Pédagogique		Pilotage et soutien à Médénine
		DGACNA	Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education		Pilotage et soutien à Tataouine

(*) DAF : Direction Administrative et Financière

(**) DGCA : Direction Générale à Caractère Administratif

(***) DGCNA : Direction Générale à Caractère Non-Administratif

	Activités	Prévisions 2020
Pilotage et soutien central	Pilotage administratif et financier-1	323445
	Infrastructure -2	22160
	Concours Nationaux -3	14153
	Formation continue -4	11014
	Formation des cadres d'éducation -5	321
	La vie scolaire -6	10121
	Maintenance et restauration -7	475
	Rénovations pédagogique et formation des formateurs -8	1418
	La communication dans le système éducatif et, développer et intégrer les TI -9	6767
Pilotage et soutien des sous-programmes	Pilotage et soutien à Tunis A1	8342
	Pilotage et soutien à Tunisie B2	6753
	Pilotage et soutien à Ben Arous C	12515
	Pilotage et soutien à Manouba D	5987
	Pilotage et soutien à l'Ariana E	7799
	Pilotage et soutien à Bizerte F	9486
	Pilotage et soutien à Béja	7355
	Pilotage et soutien à Jendouba H	11172
	Pilotage et soutien à Nabeul I	6594
	Pilotage et soutien à Zaghuan J	6916
	Pilotage et soutien à Siliana	8538
	Niveau primaire au Kef	6593
	Pilotage et soutien à Kasserine	16162
	Pilotage et soutien à Kairouan	13391
	Pilotage et soutien de Sousse	12218
	Pilotage et soutien à Monastir	11140
	Pilotage et soutien à Mahdia	10820
	Pilotage et soutien Sfax 1	12324
	Pilotage et soutien à Sfax 2	6600
	Pilotage et soutien à Sidi Bouzid	10750
	Pilotage et soutien à Gafsa	10029
	Pilotage et soutien à Tozeur	5077
	Pilotage et soutien à Kébili	10108
Pilotage et soutien à Gabes	10457	
Pilotage et soutien à Médenine	8979	
Pilotage et soutien à Tataouine	7651	
Total		633630

Il convient de noter que des sous-programmes ont été attribués au programme principal. Dans ce cadre le programme de pilotage et le soutien au niveau des commissariats régionaux de l'éducation est considéré comme la première ramification du programme. Cela implique que le programme est subdivisé en 26 sous-programmes ce qui correspond au nombre commissariats régionaux pour l'éducation en plus du sous-programme au niveau central. Ainsi le nombre de sous-programmes s'élève à 27.

Dans ce cadre, le programme de leadership et de soutien au niveau du système AMAD et ADEB a été divisé en trois programmes répartis entre le nord, le centre et le sud pour des raisons purement techniques. En effet, il n'est pas possible d'inclure plus de 9 sous-programmes pour chaque programme dans l'application informatique. En conséquence il a été choisi de diviser les programmes selon les 3 régions afin de pouvoir intégrer tous les sous-programmes. La codification a été assurée en attribuant à chaque programme et sous-programme un symbole pour le définir.

1.2. Le programme de pilotage et de soutien : un état des lieux :

Nul doute que l'évaluation de la performance du système éducatif contient des lacunes au niveau de la gouvernance du secteur. Le concept de gouvernance étant multidimensionnel, ceci a nécessité sa déclinaison en axes et domaines spécifiques afin de fixer des objectifs et de pouvoir les suivre.

Cet aspect a été inclus dans le plan stratégique pour l'éducation 2016-2020, dans le cadre duquel les forces et les faiblesses de la mission pilotage et le soutien ont été diagnostiqués.

1.2.1. Faiblesses

- Lourdeur et complexité de la structure organisationnelle.
- Faible interdépendance complémentarité entre les niveaux local et régional
- Absence d'un système d'information intégré pour le pilotage, le soutien et l'évaluation.
- Absence d'une culture de planification locale.
- Absence d'un manuel de procédures opérationnelles décrivant le partage des tâches et des responsabilités aux niveaux central, régional et local.

- Faiblesse du taux d'encadrement et manque de ressources humaines compétentes aux niveaux régional et local.
- Difficulté à mettre en œuvre et à suivre le projet éducatif de la région.
- Centralisation excessive et difficulté à prendre des décisions au niveau régional.
- Absence de mécanismes d'audit.
- Faiblesse des ressources propres des écoles.

1.2.2. Forces

Les forces les plus importantes qui ont été enregistrées dans le domaine de pilotage et du soutien sont :

- Existence d'une infrastructure organisationnelle, structurelle et législative capable de répondre aux exigences de l'étape et de répondre aux problèmes soulevés dans le pilotage et le management du système éducatif (forte représentativité régionale (commissariat), existence d'équipements informatiques et de communication et de textes règlementaires régissant le secteur ...)
- Soutien de la décentralisation en accordant aux commissariats régionaux l'indépendance financière et l'autonomie administrative. L'arrêté n ° 2010-2205 du 6 septembre 2010 portant organisation administrative et financière des commissariats régionaux, leur a délégué plus de pouvoir notamment dans le domaine de la pédagogie et du suivi des projets éducatifs.

Après diagnostic et préparation du plan, plusieurs comités (15 comités) ont été formés. Ces comités sont composés de représentants du Ministère de l'Éducation, de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme. L'objectif est de formuler le plan de mise en œuvre du plan sectoriel 2016-2020 en proposant des recommandations pour développer le programme de pilotage et de soutien. Il s'agit principalement des propositions ci-après :

- Réduire la centralisation de la décision et revoir l'organisation structurelle de l'administration centrale et des commissariats régionaux en vue de couper avec la bureaucratie de gestion. Cela cadre bien avec les principes de décentralisation et de déconcentration préconisés par la nouvelle constitution.

- Développer la relation de l'établissement scolaire avec son environnement et soutenir le partenariat avec la société civile.
- Définir un projet clair pour la région qui fixe les besoins dans différents domaines (ressources humaines, équipement, construction,) conformément à ses stratégies et en harmonie avec les objectifs nationaux de l'éducation.
- Considérer l'éducation comme une priorité nationale et lui consacrer le budget approprié.
- Mettre en place le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour renforcer le partenariat avec le privé en tant que partie prenante au développement des performances des établissements d'enseignement tout en préservant leur indépendance.
- Permettre aux établissements d'enseignement l'exploitation de leur ressources propres à chaque fois qu'elles sont disponibles (produits agricoles, produits d'atelier, location des espaces non utilisés, activités et projets culturels et sportifs ...)
- Développer la culture de la planification locale : mise en place des conseils d'établissement et implication des acteurs locaux concernés dans la prise de décision dans le domaine de l'éducation.
- Instaurer les mécanismes de gouvernance garantissant la transparence, l'audit et la responsabilité.
- Recruter un cadre de supervision administrative, de direction et de supervision.
- Revoir les critères de recrutement de tous les travailleurs dans le domaine éducatif et leur assurer la formation continue et l'encadrement.
- Création de parcours de formations universitaires spécialisées dans la formation des cadres et des responsables pédagogiques.
- Renforcement du cadre administratif des écoles primaires.

2. Performance du programme

Conformément au diagnostic approfondi du système éducatif qui a été produit par le dialogue national et aux stratégies retenues par le plan de développement, le programme de pilotage et d'accompagnement portera sur les :

- ✓ Révision des structures organisationnelles (organigrammes) du Ministère et des commissariats régionaux de l'éducation. Dans ce contexte, le Ministère de l'éducation est considéré comme un département modèle dans le programme de révision fonctionnelle qui est coordonné par la présidence du gouvernement. C'est ainsi que renforcement de la conception, du suivi et de l'évaluation trouvent une place de choix. Leur concrétisation passe par la création d'un certain nombre d'institutions qui assurent la mise en œuvre et le suivi, à l'instar du Centre National de Formation, de l'Observatoire Central des Langues et du Centre National de l'Animation Culturelle.
- ✓ Développer les capacités des cadres du Ministère de l'Éducation en donnant la priorité à la formation continue.
- ✓ Promouvoir un dialogue de gestion à plusieurs niveaux et approuver l'outil de contractualisation à travers la préparation des plans régionaux d'éducation entre le Ministère et les commissariats.

2.1. Les objectifs stratégiques du programme

Le programme de pilotage et de soutien se fixe trois objectifs principaux :

- ❖ **Premier objectif** : Développer la gestion des ressources humaines ;
- ❖ **Deuxième objectif** : Rationaliser la gestion du budget ;
- ❖ **Troisième objectif** : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication.

2.1.1. Objectif 1 : Développer la gestion des ressources humaines

Tableau 37 : Développement de la gestion de ressources humaines et indicateurs de mesure

Objectif 1.9 : Développer la gestion des ressources humaines	Unité de mesure %	Réalizations			LF	Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice 9.1.1. : Taux d'achèvement du programme national de formation et de la promotion des compétences		55	70	70	80	90	100	100
Indice 9.1.2. : Pourcentage des fonds alloués à la formation								
Indice 9.1.3. : Moyenne de nombre de jours de congé de maladie par fonctionnaire du Ministère								

2.1.2. Objectif 2 : Rationalisation de la gestion du budget

Tableau 38 : Rationalisation de la gestion du budget

Le deuxième objectif 9.2. : Rationalisation de la gestion de budget	Unité de mesure %	Réalizations			LF	Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 9.2.1 : Ratio de la masse salariale par rapport au budget du Ministère	%			93,02	91,97	91	89	
Indicateur 9.2.2 : Rationalisation de la consommation de carburant				25	30	35	40	
Indicateur 9.2.3 : pourcentage d'achèvement physique des projets d'infrastructure				65	70	75	80	

2.1.3. Objectif 3 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication

Tableau 39 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication

Objectif 3 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication	Unité de mesure %	Réalizations			LF	Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 9.3.1. : Taux de réponse aux demandes d'accès à l'information	%	-	80		100	100	100	100
Indicateur 9.3.2. : Proportion d'établissements ayant fait l'objet d'une évaluation interne					25	50	80	100
Indicateur 9.3.3 : proportion des régions qui ont préparé des plans approuvés						-	50	100

2.2. Les activités du programme

Pour plus d'efficacité dans le travail du Ministère et afin de rationaliser la gouvernance, plusieurs tâches communes entre différentes administrations et intervenants ont été rassemblées au sein d'une structure unique. Cette structure prend en charge ces missions et agit sous-tutelle du Ministère de l'Éducation. Ainsi, les fonctions relatives à la formation, au développement des compétences, à la maintenance et à la restauration ont été confiées à deux institutions administratives publiques, à savoir :

2.2.1. Le Centre National de Formation et de Développement des Compétences

Le centre a été créé en vertu du décret gouvernemental n° 2019-265 du 6 mars 2019 portant création du Centre National de Formation et de Développement des Compétences et fixation de son organisation administrative, financière et scientifique et de son mode de gestion.

Le centre est chargé de la préparation et la mise en œuvre de programmes de formation au profit des acteurs du domaine éducatif ainsi que la préparation d'études et de recherches dans son domaine de compétence. Il est chargé particulièrement de :

- préparer le plan de formation en coordination avec les chefs de programmes au Ministère ;
- élaboration de référentiels pour les différents métiers et fonctions liés à l'éducation en vue de les adopter dans la préparation des programmes de formation continue et de développement des compétences ;
- mettre en place un mécanisme de suivi permanent de l'évolution des métiers de l'enseignement et de gestion pour déterminer les besoins de formation qui en résultent et leur prise en compte dans les programmes ;
- la formation continue et le développement des compétences ;
- concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de développement de compétences des agents du Ministère de l'Éducation ;
- Assurer un suivi des sessions de formations continues et de développement des compétences ;

- organiser des séminaires et des journées d'étude au profit des agents du Ministère de l'Éducation et des institutions sous sa tutelle ;
- mise à jour régulière des approches et des méthodes de formation continue ;
- préparer les références pédagogiques, les ouvrages et les dossiers de travaux pratiques nécessaires à l'enseignement et à la formation ;
- élargir les parcours de formation pour le personnel du Ministère de l'Éducation et garantir la conformité des compétences acquises avec les rôles qui leur sont confiés,
- développer la coopération et le partenariat avec des centres similaires.

2.2.2. Le Centre National de la Maintenance

Le centre a été créé en vertu de l'arrêté gouvernemental n ° 2019-526 du 17 juin 2019, portant la fixation des prérogatives du Centre national de la maintenance et de son organisation administrative et financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Ministère de l'Éducation dans le domaine de la restauration des bâtiments et des établissements d'enseignement, le Centre National de la Maintenance est également chargé de l'entretien des installations scientifiques, éducatives et informatiques et à cet effet il est chargé de :

1. Entretien des bâtiments :

- Établir un programme annuel pour la mise en œuvre du plan du Ministère de l'Éducation dans le domaine de l'entretien préventif des bâtiments des établissements d'enseignement et les soumettre à l'approbation de l'autorité de tutelle.
- Répondre aux demandes d'intervention du Ministère dans le domaine de la restauration urgente.
- Effectuer des travaux d'entretien des bâtiments des établissements d'enseignement soit directement soit par le recours à des petites entreprises spécialement créées à cet effet.
- Conclure des contrats et passer des marchés dans le domaine de la construction et de l'entretien de bâtiments.
- Surveiller et suivre la mise en œuvre des travaux de réparation et de restauration,

- Mettre en œuvre des programmes de réhabilitation et de réparation demandés par la tutelle et financés par des dons et/ou par des prêts extérieurs liés.

2. Réparation et restauration d'équipements scientifiques, éducatifs et informatiques :

3. Participer à la conception et à la fabrication de modèles d'équipement pédagogique.

4. Réhabilitation et modernisation du matériel éducatif.

5. Réparer les équipements scientifiques et techniques des établissements d'enseignement (équipements de laboratoires de physique, de chimie, des sciences naturelles et de l'enseignement technique).

- Fabriquer des pièces de rechange, notamment celles des équipements pédagogiques.
- Restauration et entretien des équipements scientifiques et techniques.
- Entretien du mobilier scolaire.
- Maintenance des réseaux et des équipements informatiques.

2.2.3. Créer une nouvelle génération d'entrepreneurs

Dans le cadre de ce programme, visant la création de nouvelle génération d'entrepreneurs, il est possible pour les chômeurs diplômés de conclure des accords de gré-à-gré avec le Ministère de l'Éducation dans la limite de 200 mille dinars pour la maintenance des équipements et réseaux informatiques. Ces entrepreneurs peuvent conclure d'autres marchés en parallèle à condition que le montant total ne dépasse pas un plafond de 600 mille dinars y compris le marché avec le Ministère de l'éducation.

Des candidatures ont été ouvertes pour la sélection de 96 entrepreneurs dans le domaine de la réparation et de la restauration des établissements d'enseignement, de la maintenance et de la réalisation d'installations et de réseaux informatiques. Les candidatures sélectionnées ont obéi à un ensemble de critères basés principalement sur la nature du diplôme scientifique, de l'expérience, de la formation et des stages. Actuellement ils reçoivent une formation avant d'entamer leurs activités.

Ce projet contribue à :

- soutenir les efforts de l'Etat en matière d'emploi ;

- contourner les procédures de passation des marchés publics, la lourdeur des procédures et les délais d'exécution ;
- renforcer l'efficacité, compte tenu de la proximité et de la réactivité.

Il est prévu d'établir les contrats avec les entrepreneurs avant la fin de cette année.

2.2.4. Préparer un système d'information spécifique au Ministère

Le Ministère de l'Éducation agit pour préparer les outils et les inputs nécessaires à alimenter les tableaux de bords de gestion et de prise de décision. Dans ce cadre, la mise en place d'un système d'information, outil indispensable pour disposer d'informations précises et élaborer des indicateurs pertinents d'analyse. Il est donc prévu de valoriser et d'intégrer les applications existantes.

2.2.5. La rationalisation des dépenses

Cela est prévu à travers :

- adopter le système de messagerie électronique et supprimer l'usage des télécopieurs ;
- économiser les travaux d'imprimerie ;
- la rationalisation des achats de fournitures de bureau, d'encre pour photocopieurs et de matériel administratif ;
- réduire les stocks de papier, les enveloppe, les caisses...ce qui a permis d'économiser 566 mille dinars en 2018 ;
- adopter la carte à puce « Agilis » et l'équipement des voitures administratives avec GPS, ce qui a permis une économie de carburant de l'ordre de 30%.

2.2.6. Maitrise de la consommation de l'énergie

Le contrôle énergétique est assuré en rationalisant la consommation et en encourageant l'adoption des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Dans ce cadre, un accord a été signé avec la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz pour encourager la production d'énergie solaire et l'installation des capteurs photovoltaïques au niveau des établissements d'enseignement. Ce qui permettra de réduire la facture énergétique et de vendre le surplus à la STEG.

3. Dépenses du programme

Les dépenses du programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 630 630 dinars contre 358 508 en 2019, réparties comme suit :

Tableau 40 : Programmation des dépenses le programme de pilotage et de soutien (2020)

Libellé	Sources de financement	Réalisations	LF 2019		Prévisions	Différence	Pourcentage
		2018	Ancienne classification	Nouvelle classification	2020		%
Dépenses de rémunération	Ressources de l'Etat	326 587	389931	389931	295739	-94192	-24,16
	RPEP					0	
	Somme section	326 587	389931	389931	295739	-94192	-24,16
Dépenses de fonctionnement	Ressources de l'Etat	30 922	27187	27187	221931	194744	716,31
	RPEP	3408	3408	3408	2673	-735	-21,57
	Somme section	34 330	30 595	30 595	224604	194009	634,12
Dépenses d'intervention	Ressources de l'Etat	8826	13 626	13996	14286	290	2,07
	RPEP		0	0	0	0	
	Somme section	8 826	13 626	13 996	14286	290	2,07
Dépenses d'investissement	Ressources de l'Etat	15 776	77 614	77 244	101674	24430	31,63
	RPEP				0	0	
	Somme section	15 776	77 614	77 244	101674	24430	31,63
Dépenses d'opération financières	Ressources de l'Etat		0			0	
	RPEP		0			0	
	Somme section		0			0	
Autres dépenses	Ressources de l'Etat			0		0	
	RPEP			0		0	
	Somme section			0		0	
Total	Ressources de l'Etat	382 111	508 358	508 358	633 630	125272	24,64
	RPEP	3408	3408	3408	2673	-735	-21,57
	Somme section	385 519	511 766	511 766	636 303	124 537	24,33

	Total des sections	385 519	511 766	511 766	636 303	124537	24,33
--	---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	--------------

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature des dépenses et les sources de financement comme suit :

Tableau 41 : Dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programmes, classe et sources de financement

Section Sous-programme	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses d'opération financières	Total
Pilotage et soutien à l'administration centrale	51 983 479	221 931 000	14 286 000	101 674 000		389 874 479
Pilotage et soutien à Tunis1	8 341 879					8 341 879
Pilotage et soutien à Tunisie 2	6 753 131					6 753 131
Pilotage et soutien à Ben Arous	12 515 672					12 515 672
Pilotage et soutien à Manouba	5 986 586					5 986 586
Pilotage et soutien à Ariana	7 798 695					7 798 695
Pilotage et soutien à Bizerte	9 485 955					9 485 955
Pilotage et soutien à Béja	7 355 401					7 355 401
Pilotage et soutien à Jendouba	11 171 550					11 171 550
Pilotage et soutien à Nabeul	6 594 136					6 594 136
Pilotage et soutien à Zaghouan	6 915 666					6 915 666
Pilotage et soutien à Siliana	8 537 588					8 537 588
Niveau primaire au Kef	6 593 025					6 593 025
Pilotage et soutien à Kasserine	16 162 015					16 162 015
Pilotage et soutien à Kairouan	13 391 305					13 391 305
Pilotage et soutien de Sousse	12 218 016					12 218 016
Pilotage et soutien à Monastir	11 139 910					11 139 910
Pilotage et soutien à Mahdia	10 819 822					10 819 822
Pilotage et soutien Sfax 1	12 324 412					12 324 412
Pilotage et soutien à Sfax2	6 600 462					6 600 462
Pilotage et soutien à Sidi Bouzid	10 750 320					10 750 320
Pilotage et soutien à Gafsa	10 028 971					10 028 971
Pilotage et soutien à Tozeur	5 077 140					5 077 140
Pilotage et soutien à Kébili	10 107 535					10 107 535
Pilotage et soutien à Gabes	10 456 526					10 456 526
Pilotage et soutien à Médenine	8 978 926					8 978 926

Pilotage et soutien à Tataouine	7 650 876					7 650 876
Total	295 739 000	221 931 000	14 286 000	101 674 000		633 630 000

3.1. Dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération, en engagement et paiement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 295,739 MD, contre 389,931 MD en 2019, soit une diminution de 94, 192 MD ce qui correspond à un pourcentage de -24,16%.

3.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, engagement et paiement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 221,931 MD, contre 27,187 MD en 2019, soit une augmentation de 194, 744 MD ce qui correspond à un pourcentage de 716,3%.

3.3. Dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention, engagement et paiement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 14,286 MD, contre 13,996 MD en 2019, soit une augmentation de 290 mille dinars ce qui correspond à un pourcentage de 2,072%.

3.4. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, engagement et paiement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 101,674 MD, contre 77,244 MD en 2019, soit une augmentation de 24,430 MD ce qui correspond à un pourcentage de 31,63%.

Ces dépenses sont réparties selon les sous-programmes comme suit :

Tableau 42 : Dépenses du programme 2020

Sections Sous- programme s	Réalisations	LF 2019		Prévisions	Différence	Pourcentage %
	2018	Ancienne classification	Nouvelle classification	2020		
Pilotage et soutien à l'administration centrale	15 776	77 614	77 244	101 674	24 430	31,6
Pilotage et soutien à Tunis 1						
Pilotage et soutien à Tunisie 2						
Pilotage et soutien à Ben Arous						

Pilotage et soutien à Manouba						
Pilotage et soutien à Ariana						
Pilotage et soutien à Bizerte						
Pilotage et soutien à Béja						
Pilotage et soutien à Jendouba						
Pilotage et soutien à Nabeul						
Pilotage et soutien à Zaghouan						
Pilotage et soutien à Siliana						
Niveau primaire au Kef						
Pilotage et soutien à Kasserine						
Pilotage et soutien à Kairouan						
Pilotage et soutien de Sousse						
Pilotage et soutien à Monastir						
Pilotage et soutien à Mahdia						
Pilotage et soutien Sfax 1						
Pilotage et soutien à Sfax2						
Pilotage et soutien à Sidi Bouzid						
Pilotage et soutien à Gafsa						
Pilotage et soutien à Tozeur						
Pilotage et soutien à Kébili						
Pilotage et soutien à Gabes						
Pilotage et soutien à Médenine						
Pilotage et soutien à Tataouine						

Total		77 614	77 244	101 674	24 430	31,6
--------------	--	---------------	---------------	----------------	---------------	-------------

Les crédits de financement public dans le domaine de l'éducation et de la formation pour le budget d'investissement pour l'année 2019 étaient estimés à 370 MD en 2019 et classés à la septième section, tandis que les crédits de financement public pour l'année 2020 étaient inclus dans les interventions et sont estimés à 660 MD. Quant aux réalisations de 2018 elles ont atteint 241 MD.

Elles peuvent être également distribuées comme suit :

Tableau 43 : Projets nouveaux et en cours et sources de financement

Libellé	Sources générales de budget	Sources de crédits extérieurs	Total
Projet en cours	10 216	4 473	14 689
Nouveaux projets	79 875	7 110	86 985
Total	90 091	11 583	101 674

Les dépenses d'investissement ont évolué au niveau des crédits d'engagement et de paiement comme suit :

Tableau 44 : Les nouveaux projets et les projets en cours : crédits engagements et paiement

Sections	Réalisations 2018		LF 2019		Prévisions 2020		Evolution des allocations	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
Projet en cours				13 925	75532	14 689	75 532	764
Nouveaux projets			84 517	63 689	130165	86 985	45 648	23 296
Total	18 014	15 776	84 517	77 614	205 697	101 674	121 180	24 060

Projet	Engagement	Paiement
Études (Banque Africaine de Développement)	2000	500
Acquisition de terrains et constructions	5170	1410

Elargissement et restauration des commissariats régionaux de l'éducation	6630	1000
Construction et équipement des services centraux	4018	400
Équipement et restauration des inspections de l'enseignement primaire	1000	200
Acquisition de 50 tracteurs avec citerne (crédit italien)	7425	2900
Acquisition de 26 bus de 32 sièges pour le transport scolaire (crédit italien)	8151	2900
Acquisition de 12 véhicules pour le transport de la nourriture scolaire (crédit italien)	2970	1200
Projet de développement des services d'entretien (nouvelle génération de promoteurs)	3000	1500
Formation dans le cadre du projet d'appui des compétences techniques et technologiques (BAD)	400	200
Formation dans le cadre d'appui aux fondements de l'enseignement primaire (Banque mondiale)	4500	700
Elargissement et restauration des centres régionaux de l'éducation et de la formation continue	2500	500
Équipement de l'Institut des Métiers de l'Éducation Nabeul	700	300
Équipement de l'Institut des Métiers de l'Éducation Sfax 1	851	475
Création de fermes pédagogiques (BAD)	480	240
Programme d'appui aux systèmes éducationnels	75000	70000
Construction de 4 centres sportifs et de loisirs	1120	100
Construction du centre de formation Sidi Bou Saïd	300	100

ANNEXES

FICHES DES INDICES DE . MESURE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE 1

**Fiches des indices de mesure
des objectifs du programme du
cycle primaire**

Fiche d'indice

Direction Générale du cycle
primaire

Code de l'indice : 1.1.1

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves de sixième année ayant une moyenne ou plus dans le domaine des langues

Date de mise à jour : Octobre 2019

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle primaire
2. Objectif de référence de l'indice : Objectif 1.1. Amélioration des acquis des élèves
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves qui ont acquis au le niveau minimum requis : 10 sur 20 et plus dans les matières arabe et français en s'appuyant sur les résultats du concours national pour l'accès aux collèges pilotes entant qu'évaluation nationale objective

Détails techniques de l'indice

- Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves ayant la moyenne dans les deux matières: Arabe et Français}}{\text{Nombre total des élèves}}$$
 - Unité de mesure de l'indice : pourcentage
 - Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant la moyenne dans les deux matières Arabe et Français et
Nombre total des élèves
 - Méthode de collecte des données et de l'information de base :
 - Source des données : La Direction Générale de l'Informatique
 - Date du calcul de l'indice : Annuellement
- Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
					Direction Générale de l'informatique	

Fiche d'indice

Direction Générale du primaire

Code de l'indice : 1.1.2.

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves de la 6^{ème} année ayant la moyenne et plus dans le domaine des sciences

Date de mise à jour : Octobre 2019

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle primaire
2. Objectif de référence de l'indice : Objectif 2.1. Amélioration des acquis des élèves
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves qui ont acquis le niveau minimum requis : 10 sur 20 et plus dans le domaine des sciences en s'appuyant sur les résultats du concours national pour l'accès aux les collèges pilotes entant qu'évaluation nationale objective
4. Type de l'indice : Indice de performance (indice objectif)
5. Détails fournis : Selon les programmes / régions / zones communales et rurales / genre

Détails techniques de l'indice

- Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves ayant la moyenne dans le domaine des sciences}}{\text{Nombre total des élèves}}$$
- Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant la moyenne dans le domaine des sciences et
Nombre total des élèves
- Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques/ Rapports
 - Source des données : La Direction Générale de l'Informatique
 - Date du calcul de l'indice : Annuellement

Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
					Direction Générale de l'informatique	

Fiche d'indice

Direction Générale du primaire

Code de l'indice : 1.2.2

Intitulé de l'indice : Le pourcentage d'écoles qui comprennent des bureaux d'accompagnement des élèves dans les huit régions dans lesquelles l'expérience est lancée

Date de mise à jour : Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle primaire
2. Objectif de référence de l'indice : Objectif 2.2. Développement de l'accompagnement et de l'encadrement des élèves
3. Signification de l'indice : Cet indicateur vise à connaître le pourcentage d'écoles qui comprennent des bureaux d'accompagnement des élèves dans les huit régions dans lesquelles le programme est lancé
4. L'expérience par rapport au nombre total d'écoles primaires dans ces huit régions
5. Type de l'indice : Indice d'outil

Détails techniques de l'indice

- Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Le pourcentage d'écoles qui comprennent des bureaux d'accompagnement des élèves dans les huit régions auxquelles}}{\text{Nombre total d'écoles primaires dans les huit régions}}$$
- Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- Les données de base pour le calcul de l'indice : commissariat régional
- Méthode de collecte des données et de l'information de base :
 - Source des données : Commissaire régional
 - Date du calcul de l'indice : Annuellement

Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
						Le commissaire régional

ANNEXE 2

**Fiches des indicateurs de mesure
des objectifs du programme du
cycle collège enseignement
secondaire**

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 2.1.1

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves du baccalauréat ayant la
moyenne et plus dans la matière : Arabe

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration des acquis des élèves
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves dans le secteur public qui ont réussi à la session principale du concours de baccalauréat et qui ont eu la moyenne de 10/20 et plus dans la matière : Arabe
4. Type de l'indice : Indice objectifs
5. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions / Genre/ Filière

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Arabe}}{\text{Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat}}$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Arabe et Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
5. Source des données : La Direction Générale des examens
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
				Administration des examens	Direction Générale des examens	

Fiche d'indice

Code de l'indice : 2.1.2

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en Français

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration des acquis des élèves
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves dans le secteur public qui ont réussi à la session principale du concours de baccalauréat et qui ont eu la moyenne de 10/20 et plus dans la matière : Français
4. Type de l'indice : Indice objectifs
5. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions/ Genre/ Filière

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Français}}{\text{Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat}}$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Français et Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
5. Source des données : La Direction Générale des examens
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
				Administration des examens	Direction Générale des examens	

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 2.1.3

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves du baccalauréat ayant la
moyenne et plus dans la matière : Mathématiques

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

6. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
7. Objectif de référence de l'indice : Amélioration des acquis des élèves
8. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves dans le secteur public qui ont réussi à la session principale du concours de baccalauréat et qui ont eu la moyenne de 10/20 et plus dans la matière : Mathématiques
9. Type de l'indice : Indice objectifs
10. Détails fournis : Selon les programmes / Régions / Filière / Genre

Détails techniques de l'indice

8. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en mathématiques}}{\text{Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat}}$$
9. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
10. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Arabe et Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
11. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
12. Source des données : La Direction Générale des examens
13. Date du calcul de l'indice : Annuellement
14. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
				Administration des examens	Direction Générale des examens	

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 2.2.1

Intitulé de l'indice : Taux d'échec au Cycle collège et enseignement secondaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

6. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
7. Objectif de référence de l'indice : Remédier à l'échec scolaire et à l'abandon précoce des études
8. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le volume de l'échec des élèves aux différents niveaux collège et enseignement secondaire à travers la mesure du taux d'échec par rapport au total des élèves du cycle collège et enseignement secondaire
9. Type de l'indice : Indice objectifs
10. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions / Genre/ Filière

Détails techniques de l'indice

8. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves ayant échoué au cycle collège et enseignement secondaire}}{\text{Nombre total des élèves}}$$
9. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
10. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant échoué et le nombre total des élèves
11. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
12. Source des données : La Direction Générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
13. Date du calcul de l'indice : Annuellement
14. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
				Cycle préparatoire et enseignement secondaire	Cycle préparatoire et enseignement secondaire	

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 2.2.2

Intitulé de l'indice : Taux d'abandon au Cycle collège et enseignement secondaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
2. Objectif de référence de l'indice : Remédier à l'échec scolaire et à l'abandon précoce des études
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le volume de l'échec des élèves aux différents niveaux du cycle collège et enseignement secondaire et cela à travers la mesure du taux d'échec par rapport au total des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
4. Type de l'indice : Indice objectifs
5. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions / Genre/ Filière

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des abandants durant le cycle préparatoire et secondaire}}{\text{Nombre total des élèves}}$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant abandonné les études et le nombre total des élèves
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
5. Source des données : La Direction Générale du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
				Cycle collège et enseignement secondaire	Cycle collège et enseignement secondaire	

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 3.2.2

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
2. Objectif de référence de l'indice : Remédier à l'échec scolaire et à l'abandon précoce des études
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à connaître le nombre des d'élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation après un décrochage scolaire
4. Type de l'indice : Indice d'efficacité
5. Détails fournis : Selon le programme / Régions / Niveau d'étude

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation}}{\text{Le nombre des élèves de sexe masculin ayant abandonné les études}}$$
2. Unité de mesure de l'indice : nombre
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation et le nombre des élèves de sexe masculin ayant abandonné les études
4. Source des données : La Direction Générale du Cycle préparatoire et enseignement secondaire et Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
5. Date du calcul de l'indice : Annuellement
6. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
				Admin. du Cycle collège et enseignement secondaire	DG du Cycle collège et enseignement secondaire	

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 2.3.1

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves orientés aux filières lettres et économie-gestion à la fin de la 2ème année secondaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration proportions des élèves orientés aux filières scientifiques et techniques
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à connaître la part des élèves orientés aux filières lettres et économie-gestion dans le nombre total des élèves orientés
4. Type de l'indice : Indice objectifs
5. Détails fournis : Selon le programmes / Régions / Genre

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Nombre des élèves orientés aux filières lettres et Economie-gestion}}{\text{Nombre total des élèves}}$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves orientés aux filières lettres et Economie-gestion et Nombre total des élèves
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
5. Source des données : Le commissaire régional
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
						Le commissaire régional

Fiche d'indice

Direction Générale du Cycle
collège et enseignement
secondaire

Code de l'indice : 2.3.2

Intitulé de l'indice : Le nombre des élèves pour chaque chargé d'information et d'orientation scolaire et universitaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration du pourcentage d'orientation vers des filières scientifiques et techniques
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à connaître le nombre des élèves pour chaque chargé d'information et d'orientation scolaire et de décrire les conditions d'accompagnement et d'encadrement des élèves durant les années d'orientation
4. Type de l'indice : Indice outil
5. Détails fournis : Selon le programmes / Régions / Genre

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :

$$\frac{\text{Nombre des élèves des années d'orientation}}{\text{Nombre des chargés d'information et d'orientation scolaire et universitaire}}$$

2. Unité de mesure de l'indice : nombre
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves des années d'orientation et Nombre des chargés d'information et d'orientation
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : le Commissaire Régional
5. Source des données : La Direction Générale des examens
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
						Le Commissaire Régional

ANNEXE 3 3Fiches des indices de mesure des objectifs du programme pilotage et soutien

**Fiches des indicateurs de mesure
des objectifs du programme
pilotage et soutien**

Fiche d'indice

D.G. des RH + CN de
formation et de
promotion des

Code de l'indice : 9.1.1

Intitulé de l'indice : Le taux de réalisation du programme national de formation et de promotion des compétences

Date de mise à jour : Octobre 2019 / Annuellement

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration la gestion de ressources humaines
3. Signification de l'indice : Connaitre la proportion des participants aux cycles de formation organisés dans ce but parmi ceux qui y ont été invités. Cet indice reflète, d'un côté, le niveau de satisfaction des apprenants par rapport aux formations offertes et, d'un autre côté, la volonté des demandeurs de formation pour promouvoir leurs acquis.
4. Type de l'indice : Indice d'efficacité
5. Détails fournis : Selon le programmes / Régions / Domaine de formation/ Catégories cibles

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :

$$\frac{\text{Le budget de formation qui a été payé et qui est inscrit dans le programme national de formation et de la promotion des compétences}}{\text{L'ensemble des engagements budgétaires cosacrés au programme national de formation et de la promotion des compétences}} \times 100$$

2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Système ADEB et rapports périodiques
5. Source des données :
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Kamel HAJJEM			Directeur Général	Centre National de Formation et de Promotion des Compétences		

Fiche d'indice

Code de l'indice : 9.1.2

Intitulé de l'indice : Le pourcentage des crédits d'engagements consacrés à la formation

Date de mise à jour : Octobre 2019 / Annuellement

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration la gestion des ressources humaines
3. Signification de l'indice : Cet indice a pour objectif de connaître le volume des crédits d'engagement consacrés à la formation au sein du Ministère au bénéfice des trois programmes inscrit dans le budget de fonctionnement et le budget de d'équipement
4. Détails fournis : Selon le programme / Régions / Domaine de formation/ Catégories cibles

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :

$$\frac{\text{Les crédits d'engagement à titre de formation (Dépenses de fonctionnement+Budget d'équipement)}}{\text{L'ensemble des Dépenses de fonctionnement+Budget d'équipement}} * 100$$

2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Système ADEB et rapports périodiques
5. Source des données :
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement / Trimestriellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
			Directeur Général		Direction Générale de formation continue	

Fiche d'indice

Code de l'indice : 9.1.3

Intitulé de l'indice : Moyenne des journées de congé maladie du personnel du ministère

Date de mise à jour : Annuellement

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration la gestion de ressources humaines
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer la moyenne des absences des agents publics et son impact sur le gaspillage des ressources publiques
4. Détails fournis : Selon les programmes / Régions / Genre/ Corps administratifs

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Le nombre total des journées d'absence}}{\text{Le nombre des agents absents}} * 100$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Le nombre total des journées d'absence et Le nombre des agents absents
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
5. Source des données : Système INSAF et rapports
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement/ Trimestriellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Kamel HAJJEM			Directeur Général des RH		Direction Générale des RH	

Fiche d'indice

Direction Générale des
affaires financières

Code de l'indice : 9.2.2

Intitulé de l'indice : Le taux de rationalisation de la consommation du carburant

Date de mise à jour : Annuellement

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
2. Objectif de référence de l'indice : Rationalisation de la gestion du budget
3. Signification de l'indice : Cet indice vise à atteindre une meilleure gestion des crédits d'engagement consacrés à la consommation du carburant en consécration des principes de la bonne gouvernance et de la rationalisation de la gestion des fonds publics
4. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
5. Détails fournis : Selon les programmes

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Les allocations budgétaires au titre de la consommation d'énergie}}{\text{Les crédits de fonctionnement et d'intervention inscrits dans le budget}} * 100$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Les engagements de paiement – les allocations de crédit dans le budget
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
5. Source des données : Système ADEB / INSAF/ AMAD
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Mounir HADDED			Directeur de Budget	Administration de Budget	Direction Générale des Affaires Financières	

Fiche d'indice

Directions Générales du
Bâtiment et de l'équipement

Code de l'indice : 9.2.3

Intitulé de l'indice : Le taux de réalisation matériel de l'infrastructure

Date de mise à jour : mensuellement

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
2. Objectif de référence de l'indice : Rationalisation de la gestion du budget du Ministère
3. Signification de l'indice : La surface totale par m² des constructions est déterminée d'avance lors des prévisions du budget. En conséquence des rapports périodiques sont élaborés dans le cadre du suivi du taux de réalisation effectif. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de déterminer la capacité concrète du Ministère dans la mise en œuvre des projets programmés, d'identifier les difficultés rencontrées et d'apporter les solutions appropriées afin d'atteindre les objectifs prévus.
4. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
5. Détails fournis : Selon les programmes/Régions/ Type de projet (En cours d'exécution ou ...) / Type d'intervention (Création, extension, remplacement, entretien)

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice : $\frac{\text{La surface des constructions créées effectivement}}{\text{La surface des constructions programmées}} * 100$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Les travaux par quotas (Géni civile, Electricité, Protection contre les incendies, les moyens, différents réseaux...)
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Rapports et visites de terrains
5. Source des données : Les rapports périodique des chefs de travaux
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement/ trimestriellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Samia ZAYENI			Directeur Général du bâtiment et de l'équipement	Administration du bâtiment et de l'équipement	Direction Générale du bâtiment et de l'équipement	

Fiche d'indice

Cellule de gouvernance

Code de l'indice : 9.3.1

Intitulé de l'indice : Le taux de réponse aux demandes d'accès à l'information

Date de mise à jour : Octobre 2017

Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
2. Objectif de référence de l'indice : Instaurer les principes de gouvernance, l'évaluation et la communication
3. Signification de l'indice : Avoir une idée sur la capacité du Ministère et ses différentes structures à satisfaire, dans les délais, les demandes extérieures reçus
4. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
5. Détails fournis : Selon les programmes/ Régions/ Domaine de formation/ Les catégories cibles

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice : $\frac{\text{Nombre des demandes qui ont été satisfaites}}{\text{Le total des demandes reçues par le Ministère}} * 100$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
5. Source des données :
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Hatem AZEDDINE			Chef de la cellule gouvernance			

Code de l'indice : 9.3.2

Intitulé de l'indice : Le pourcentage des établissements d'éducation qui ont subi une évaluation interne de leurs performances

Date de mise à jour : juin de chaque année

Caractéristiques générales de l'indice

6. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
7. Objectif de référence de l'indice : Instaurer les principes de gouvernance, l'évaluation et la communication
8. Signification de l'indice : Cet indice vise à réaliser une évaluation périodique de la performance de tous les établissements d'éducation à travers les différentes étapes de l'enseignement. Pour atteindre cet objectif, et compte tenu du nombre élevé des établissements qui dépasse six milles, il a fallu mesurer la part des ceux qui ont adhéré à ce régime d'évaluation et ceux qui ne l'ont pas encore appliqué régulièrement.
9. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
10. Détails fournis : Selon les programmes/ Régions / Cycle scolaire

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :
$$\frac{\text{Le nombre d'établissement qui ont subi une évaluation interne de leurs performances}}{\text{Le nombre total des établissements scolaires}} * 100$$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Le nombre d'établissement qui ont subi une évaluation interne de leurs performances et Le nombre total des établissements scolaires.
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Etudes sur terrain, Entretiens, Données Statistiques
5. Source des données : Les établissements scolaires, les élèves, les enseignants.
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Mounir ABIDI Abdessattar BEN HAJ YAHYA			S- Directeur Directeur	Administration de l'évaluation	Direction Générale de l'évaluation et de la qualité	

Fiche d'indice

Code de l'indice : 9.3.3

Intitulé de l'indice : Le taux des régions qui ont préparé des plans validés

Date de mise à jour : Annuellement

Caractéristiques générales de l'indice

11. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
12. Objectif de référence de l'indice : Instaurer les principes de gouvernance, l'évaluation et la communication
13. Signification de l'indice : Diagnostic de la situation pour connaître le pourcentage des régions qui ont préparé des plans pour généraliser cette pratique. Cela est d'une importance majeure dans la mesure où ces plans tiennent compte des problèmes spécifiques de la région et les défis à relever.
14. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
15. Détails fournis : Selon les programmes / les régions

Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice : $\frac{\text{Les régions qui ont préparé des plans validés}}{26} * 100$
2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
5. Source des données :
6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
7. Le responsable de l'indice

Le responsable direct du calcul et de la diffusion de l'indice	Tél.	E-mail	Fonction	Administration	Direction Générale	Chef responsable
Mounir HADDED			Directeur Général		Direction Générale de l'évaluation et de la qualité	

I. Présentation

1. **Activité principale** : Centre d'Information, de Formation de Documentation et des Etudes
2. **Classement de l'acteur public** : Etablissement Public à caractère Non Administratif
3. **Références de création** : Décret gouvernemental N° 716 de l'année 2016 du 06 juin 2016
4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental N° 716 de l'année 2016 du 06 juin 2016
5. **Date de la signature du dernier contrat - programme ou contrat-objectifs entre**

II. Cadre d'aptitude à la Performance

1. Stratégie générale

Mise en œuvre de la politique du ministère de l'Éducation dans le domaine de la formation et du renouvellement pédagogique. Il veille notamment à la formation des formateurs dont le système éducatif a besoin et assure la formation continue et le développement de l'ingénierie de formation en renforçant l'enseignement des langues. Il s'occupe également de la documentation et de la réalisation des études liées à la formation des formateurs et à l'innovation pédagogique.

2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Contribuer à l'achèvement des projets du ministère liés à la formation ou à toute autre demande dans son domaine de compétence provenant de structures nationales ou internationales.
- Organiser des cycles de formations et des stages en Tunisie et à l'étranger pour les formateurs qui assurent la formation des cadres nécessaires au système éducatif dans le domaine des méthodes d'enseignement, de la gestion administrative et financière et de la vie scolaire. Il produit également les moyens nécessaires pour la réalisation de ces tâches et assure la commercialisation à travers différents canaux de distribution.
- Établir des référentiels pour l'enseignement des langues sur la base des expériences adoptées dans les systèmes éducatifs avancés.

3. Les principaux objectifs et priorités

- Participation aux demandes d'offres internationales relatives à l'assistance technique, à la formation des formateurs et aux cadres nécessaires au système éducatif dans le domaine des méthodes d'enseignement et de la gestion administrative et financière à l'étranger.
- Mettre en place la plateforme de formation à distance au profit des formateurs.
- Créer un espace numérique contenant toutes les matières et les unités de formation produites par le centre, et les mettre à la disposition des chercheurs, des pédagogues et des directeurs d'établissements d'enseignement
- L'installation d'un espace numérique de formation pour tous ceux qui sont concernés par l'éducation et les enfants.

4. Indicateur de mesure de performance et principales activités

5. Mesures d'accompagnement

III. Le budget

Titre I

	Libellé	Projet de budget 2020
Ressources	Crédit de l'Eta à titre des dépenses de rémunérations	1 100 000
	Dépenses de fonctionnement	318 000
	Ressources propres	80 000
	Total des ressources	1 498 000

II. Présentation

7. **Activité principale** : Activité foncière au profit des personnels du Ministère de l'éducation
8. **Classement de l'acteur public** : Etablissement Public à caractère Non Administratif
9. **Références de création** : Décret gouvernemental N° 50 de l'année 1981 du 18 juin 1981
10. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental N° 348 de l'année 1982 du 26 février 1982
11. **Date de la signature du dernier contrat - programme ou contrat-objectifs**

II. Cadre d'aptitude à la Performance

6. Stratégie générale

Acheter des terrains, les aménager et les vendre pour construire des logements. La construction des logements destinés à la location ou à la vente. Achats des logements construits et les préparer à la location ou à la vente et entreprendre les entretiens des logements pour assurer leur durabilité

7. Détermination de la participation aux objectifs du programme

Réalisation de projets de logement au profit des agents du Ministère

8. Les principaux objectifs et priorités

- Réalisation des appels d'offres pour l'acquisition et l'aménagement de terrains.
- Vendre ou louer les locaux à usage d'habitat au profit des agents du ministère
- Achat, aménagement et vente de terrains pour construction des logements
- Construction de logements à louer ou à vendre.
- Acheter les logements construits et le préparer à la location ou à la vente
- Réparation et entretien des logements pour assurer leur pérennité et fournir des logements aux instituteurs.

4. Indice de mesure de performance et principales activités

Dans le cadre de l'amélioration des orientations de préparation de budget de l'État pour l'année 2018 et conformément aux exigences de la circulaire du Premier ministre n° 09 du 09 mai 2016, l'Office du Logement du Personnel du Ministère de l'Éducation a commencé, à partir du début de l'année en cours, à appliquer le système de gestion du budget par objectifs. Il est prévu d'améliorer les méthodes du management public et de consacrer plus de transparence au sein du budget de l'État. Le budget de l'Office a été structuré selon quatre grands programmes, eux-mêmes divisés en sous-programmes, comme suit :

LES PROGRAMMES

1. La promotion immobilière
2. La régularisation foncière
3. Entretien et réparation des bâtiments
4. Pilotage et soutien

LES SOUS-PROGRAMMES

- Projets de construction
- Lotissement des terrains
- Acquisition de terrains et de bâtiments
- Règlement de diverses situations foncières
- Maintenance annuelle et maintenance urgente
- Réhabilitation de bâtiments vacants
- Démolition de logements

L'office jouit d'une indépendance financière et ne reçoit pas de subventions de l'État. Il est donc un acteur public et contribue à la mise en œuvre la politique des programmes conformément à un contrat par objectifs.

I. Présentation

13. **Activité principale** : Développement et intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation
14. **Classement de l'acteur public** : Etablissement Public à caractère Administratif
15. **Références de création** : Décret n ° 55 de 2011 du 9 juin 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n ° 122 de 1992 du 29 décembre 1992 relative à la loi de finances de 1993
16. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Le même décret

II. Cadre d'aptitude à la Performance

1. Stratégie générale

Mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif

2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Développer un système d'information pédagogique complet et intégré et fournir des services d'éducation et de formation.
- Développer des contenus éducatifs numériques pour tous les niveaux d'enseignement selon les programmes officiels.
- Fournir des services éducatifs, adaptés aux progrès dans le domaine des technologies de l'information et des communications, y compris les services de l'Internet.
- Contribuer au développement des compétences des ressources humaines dans le secteur de l'éducation en intégrant les technologies de l'information et de la communication.
- Mener des études et des analyses pratiques pour assurer la convergence nécessaire vers les TIC dans le domaine de l'éducation,
- Garantir l'utilisation efficace des réseaux, des équipements et des applications informatiques pédagogiques dans les écoles.
- Organisation des workshops et des activités scientifiques et pédagogiques dans le domaine de l'intégration technologique.
- Renforcer la coopération et conclure des accords avec :
 - Les Organisations et institutions nationales : publiques et privées.
 - Les Organisations et institutions internationales, après l'accord de tutelle.

3. Les principaux objectifs et priorités

Développer un système d'information pédagogique complet et intégré et fournir des services éducatifs et pédagogiques.

III. Le budget consacré au Centre National des

Titre I distribué comme suit :

	Libellé	Projet de budget 2020
Ressources	Crédit de l'Etat au titre des dépenses de rémunérations	5200000 DT
	Dépenses de fonctionnement	1100000 DT
	Dépenses d'intervention	47000 DT
	Ressources propres	600000 DT
	Total des ressources	6947000 DT

I Présentation

1. Activité principale :

- Publication et distribution de manuels et des documents pédagogiques.
- Production des contenus numériques et multimédias au profit de l'éducation et de l'enseignement.
- L'importation des appareils et outils scientifiques non fabriqués en Tunisie au profit des établissements d'enseignement.

2. **Classement de l'acteur public** : Etablissement Public à caractère Non Administratif

3. **Références de création** : Loi n° 61 de 1972 du 29 juillet 1972.

4. **Référence de l'organisation administrative et financière** :

5. **Date de la signature du dernier contrat - programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public**

- Contrat programme pour la période 1997-2001 : le Conseil d'Administration du 29 décembre 2000.
- Feuille d'orientation pour la préparation d'un programme pour la période 2002-2006 : Conseil d'administration, octobre 2001

II. Cadre d'aptitude à la Performance

1. Stratégie générale

- Fournir les capacités matérielles et logistiques pour atteindre les objectifs de la réforme de l'éducation en général et assurer le bon fonctionnement de l'établissement d'enseignement, tout en garantissant la qualité du produit tel que les manuels, les documents pédagogiques et les supports numériques.
- Veiller à mettre à jour l'accord actuel signé avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du 28/10/1983. La négociation se poursuit actuellement pour établir un nouvel accord qui permettra de revoir le système de facturation actuellement approuvé et de réduire impayés du centre auprès des clients.
- Travailler à développer une nouvelle stratégie commerciale qui aide à attirer de nouveaux clients et à soutenir les domaines de coopération avec les anciens clients dans la fourniture de matériel éducatif. Dans ce contexte, le centre cherche à activer un accord avec le Ministère de l'Agriculture relatif à la fourniture de matériel scientifique au profit des institutions de recherche agricole.
- Améliorer la qualité du produit numérique à tous les niveaux en termes de conception et de production, élargir les champs d'activité du centre au niveau de la production de ressources pédagogiques numériques et les mettre à la disposition des enseignants.
- Continuer à adopter le système intégré de gestion pour inclure toutes les activités de l'institution et la maintenance du site Web sur une base continue jusqu'à ce qu'il joue pleinement son rôle dans la prestation des services et l'accès à l'informations aux clients et au public.

2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Préparer, réaliser, imprimer et distribuer des manuels scolaires
- Mettre à disposition les équipements pédagogiques au profit des établissements d'enseignement supérieur
- Préparer des contenus numériques, notamment :
 - Espace numérique pour la révision et le rattrapage
 - Romans numériques
 - Murs numériques
- Contrôle qualité du cahier scolaire numéroté

3. Les principaux objectifs et priorités

- Impression et publication des manuels de haute qualité
- Développement des techniques de production dans l'intérêt de la publication du manuel scolaire
- Publication de documents pédagogiques
- Suivi de la qualité du cahier scolaire
- Publication de contenus numériques éducatifs
- Distribution et vente de manuels dans de bonnes conditions
- Réaliser les opérations d'importation au profit des établissements d'enseignement

4. Les principaux objectifs et priorités

Parmi les principales activités on liste le renforcement et l'amélioration du service impression, ce qui contribue à l'augmentation de la production de documents pédagogiques et de manuels et à réaliser des travaux d'impression en participant à des consultations au profit du ministère de l'Éducation.

Le Centre National Pédagogique jouit d'une indépendance financière et ne reçoit pas de subventions de l'État. Il est donc un acteur public et contribue à la mise en œuvre la politique des programmes conformément à un contrat par objectifs.

I. Présentation

1. **Activité principale** : Centre de services scolaires
2. **Classement de l'acteur public** : Etablissement Public à caractère Non Administratif
3. **Références de création** : Décret gouvernemental N° 664 de l'année 2016 du 25 mai 2016
4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental N° 664 de l'année 2016 du 25 mai 2016
5. **Date de la signature du dernier contrat - programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public** : En cours

III. Cadre d'aptitude à la Performance

1. Stratégie générale

Fournir les conditions et les capacités appropriées nécessaires pour garantir un environnement éducatif approprié et sain à l'intérieur des établissements d'enseignement.

2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- S'occuper de toutes les conditions liées à l'internat et à l'alimentation, ainsi que le transport scolaire, les activités culturelles, sportives et sociales.
- Fournir des services de restauration et d'accueil dans des foyers scolaires conformément aux normes de qualité et en garantissant le respect des conditions de santé.
- Développer le transport scolaire et d'assurer sa régularité afin d'éviter les retards et réduire les absences.
- Fournir et exploiter les espaces appropriés pour la réalisation des différentes activités culturelles, sportives et sociales en coordination avec les différents acteurs liés.

3. Les principaux objectifs et priorités

- Développer et organiser les services d'alimentation et de la résidence
- Développer le transport scolaire

4. Indice de mesure de performance et principales activités

5. Mesures d'accompagnement

V. Le budget

Titre I

	Libellé	Projet de budget 2020
Ressources	Crédit de l'Eta au titre des dépenses d'intervention	1041000 DT
	Crédit de l'Eta au titre de dépenses de fonctionnement	68940000 DT
	Ressources propres	5600000 DT
	Total des ressources	85581000 DT

I. Présentation

1. **Activité principale** : Maintenance des équipements nécessaires aux établissements d'enseignement.
2. **Classement de l'acteur public** : Etablissement Public à caractère Administratif
3. **Références de création** : Loi n ° 83 de 1987 du 31 décembre 1987 relative à la loi de finances de 1988 et par décret n ° 2521 de 2013 du 6 juin 2013 relatif à la révision de l'arrêté n ° 1816 de l'année 1999 du 23 août 1999 portant organisation administrative et financière du Centre National de la Maintenance tel que révisé par le Décret n ° 526 de 2019 du 17 juin 2019.

II. Cadre d'aptitude à la Performance

1. Stratégie générale

L'exécution de la politique du ministère de l'Éducation dans le domaine de la maintenance et de l'acquisition des équipements scientifiques et techniques

2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Participer à la réparation, à la fabrication et à l'achat de pièces de rechange et d'équipements scientifiques et techniques
- Participer à la réalisation de contrats de coopération avec des organisations ou institutions nationales et étrangères et à la conclusion d'accords de jumelage

3. Les principaux objectifs et priorités

- Développer et organiser les services d'alimentation et de la résidence
- Développer le transport scolaire

4. Indice de mesure de performance et principales activités

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Ministère de l'Éducation dans le domaine de la maintenance des bâtiments des établissements d'enseignement, le Centre National de la Maintenance a pris en charge l'entretien et la maintenance des équipements scientifiques, pédagogiques et médiatiques. Dans le cadre des missions assignées, il intervient particulièrement :

1- Dans le domaine de l'entretien et de la réparation des bâtiments :

- Établir un programme annuel pour la mise en œuvre du plan du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'entretien préventif des bâtiments des établissements d'enseignement et les soumettre à l'approbation de l'autorité de contrôle,
- Répondre aux demandes d'intervention du ministère dans le domaine de la maintenance urgente

- Effectuer des travaux d'entretien des bâtiments des établissements d'enseignement directement ou par le biais des petites entreprises spécialement conçues.
 - Établir des contrats et préparer des marchés publics dans le domaine de la construction et de l'entretien de bâtiments
 - Superviser et contrôler l'exécution des travaux de réparation et de maintenance
 - Mettre en œuvre des programmes de maintenance financés par des dons et par des prêts étrangers accordés conformément aux missions confiées par l'autorité de tutelle.
2. Dans le domaine de la prise en charge de la maintenance des équipements scientifiques, pédagogiques et informatiques, de l'entretien et de la réparation des bâtiments :
- Participer à la conception et à la réalisation de modèles d'équipements pédagogiques.
 - Réhabilitation et modernisation d'équipements pédagogiques.

VI. Le budget

Titre I

	Libellé	Projet de budget 2020
Ressources	Crédit de l'Eta au titre des dépenses de fonctionnement	476000 DT
	Ressources propres	30000 DT
	Total des ressources	506000 DT

I. Présentation

- 1. Activité principale :** Centre d'Information de Documentation et d'Etudes
- 2. Classement de l'acteur public :** Etablissement Public à caractère Non Administratif
- 3. Références de création :** Décret gouvernemental n ° 265 de 2019 du 6 mars 2019
- 4. Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret gouvernemental n ° 265 de 2019 du 6 mars 2019
- 5. Date de la signature du dernier contrat - programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public :**

II. Cadre d'aptitude à la Performance

1. Stratégie générale

Mise en œuvre de la politique du ministère de l'Éducation dans le domaine de la formation et du renouvellement pédagogique. Il veille notamment à la formation des formateurs, assure la formation continue et le développement de l'ingénierie de formation en renforçant l'enseignement des langues. Il s'occupe également de la documentation et de la réalisation des études liées à la formation des formateurs et à l'innovation pédagogique.

2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Contribuer à l'achèvement des projets du ministère liés à la formation ou à toute autre demande dans son domaine de compétence provenant de structures nationales ou internationales.
- Organiser des cycles de formations et des stages en Tunisie et à l'étranger pour les formateurs qui assurent la formation des cadres nécessaires au système éducatif dans le domaine des méthodes d'enseignement, de la gestion administrative et financière et de la vie scolaire. Il produit également les moyens nécessaires pour la réalisation de ces tâches et assure la commercialisation à travers différents canaux de distribution.
- Établir des référentiels pour l'enseignement des langues sur la base des expériences adoptées dans les systèmes éducatifs avancés.

3. Les principaux objectifs et priorités

- Participation aux appels d'offres internationaux relatifs à l'assistance technique, à la formation des formateurs et aux cadres dans le domaine des méthodes d'enseignement et de la gestion administrative et financières dans des pays étrangers.
- La mise en place d'une plateforme de formation à distance destinée aux formateurs
- Créer un espace numérique contenant toutes les matières et unités de formation produites par le centre et les mettre à la disposition des chercheurs, pédagogues et directeurs d'établissements d'enseignement.
- Créer un espace numérique de formation pour tous ceux qui sont concernés par l'éducation et les affaires des enfants

4. Indice de mesure de performance et principales activités

5. Mesures d'accompagnement

VII. Le budget

Titre I

	Libellé	Projet de budget 2020
Ressources	Budget de fonctionnement	1500 000 DT
	Fonds propres	148 000 DT
	Ressources propres	80000
	Total des ressources	1 648 000 DT

